

NOTICE
SUR
SANTENAY
(COTE-D'OR)

ÉTUDE
GÉOLOGIQUE, PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
ANALYSES DES EAUX

PAR

HENRY DE LONGUY
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE
ET
AUTRES SOCIÉTÉS.

CLAUDE SAUVAGEOT
GRAVEUR, OFFICIER D'ACADÉMIE
DIRECTEUR
DU JOURNAL *L'Art pour tous*.

Nescire autem quod antea natus sis acciderit,
id est semper esse puerum.
(CICERON. Orat.)

AUTUN
IMPRIMERIE DE JUSSIEU PÈRE ET FILS
1884

NOTICE
SUR
SANTENAY
(COTE-D'OR)

Dans le nombre des riches et populeux villages échelonnés sur le versant de cette chaîne de montagnes qui doit à la valeur de ses produits vinicoles la dénomination de côte d'Or, Santenay est, sans contredit, l'un de ceux que la nature a le plus généreusement favorisés de ses dons. Une belle rivière, la Dheune, arrose sa prairie; des bois couronnent ses vignobles; des flancs de ses hauteurs jaillissent des eaux abondantes et limpides. Tout ce qu'on peut demander à la campagne : forêts, vignes, prairies, sources, Santenay le possède réuni dans sa circonscription territoriale.

A en croire l'admiration plus ingénue qu'ingénieuse des anciens du pays, Santenay tirerait purement et simplement son nom d'une de ses fontaines. On sait qu'au pied d'un monticule, appelé *la Tête de fer*¹, existe une source minérale très renommée, celle dont un médecin charollais² se plut à

1. Ce nom lui vient de ce qu'il s'est trouvé en cet endroit des quantités de minéral de fer en grenailles; on en rencontre encore aujourd'hui.

2. Pierre Quarré, né à Charolles, mort vers le milieu du dix-septième siècle. Il est auteur du traité suivant : *les Merveilleux Effets de la NYMPHE DE SANTENAY, au duché de Bourgogne, où il est successivement traité de son origine, propriété et usage*; Dijon, veuve Guyot, 1633, in-4°, p. 47. L'auteur prétend que les eaux de Santenay doivent leurs vertus au mélange d'alun, de vitriol, de soufre, de sel de nitre, de fer et de mercure. Il est dit que M. Robin, très fameux médecin de Dijon, avait fait le récolement des effets aux causes, ensuite du concours de diverses observations contraires. (V. *Galerie bourguignonne*, par MM. Muteau et Garnier, t. XI, p. 498.)

décrire les « merveilleux effets » dans un petit livre non encore voué à l'oubli, bien que deux siècles et demi se soient écoulés depuis son apparition. L'historien de notre province, Courtépée, a donné sur cette « fontaine salée ¹ », selon son expression, les quelques détails suivants non dénués d'intérêt au point de vue local : « Ce beau présent de la nature est presque inutile aux habitants, l'approche leur étant interdite par des gardes. Le directeur de la ferme de Chalon a fait jeter en 1748 et 1750 beaucoup de mercure dans les trous d'où provenait la source, et fait maçonner dessus et remplir le bassin de matière fécale (*sic*). La nature outragée a fait sortir la source quarante pas plus loin, et offrait son secours aux pauvres paysans inquiétés par des argus impitoyables. M. Banière de Beaucourt, président des gabelles à Chagny, après avoir longtemps examiné cette source, envoya en 1749 un mémoire à M. de Trudaine qui pensait y établir une

1. Voici, du reste, l'analyse de cette eau par l'illustre académicien chimiste Barruel (1827) :

Acide carbonique.....	» gr.	52 milligr.
Sulfate de chaux (gypse).....	»	807 »
Sulfate de magnésie privé d'eau (sel d'Epsom d'Angleterre desséché).....	»	338 »
Sulfate de soude (sel de Glauber desséché).....	»	325 »
Chlorure de sodium (sel marin).....	8	640 »
Chlorure de magnésium (muriate de magnésie sec) »		140 »
Carbonate de chaux.....	»	237 »
Carbonate de magnésie.....	»	88 »
Carbonate de fer.....	»	73 »

Total des sels..... 13 gr. 275 m. pour 1 litre.

L'analyse de cette eau dite chlorurée-sodique faite par décret de Son Excellence le ministre de l'agriculture et du commerce, en date du 9 janvier 1864, à l'Académie impériale de médecine, à Paris, a donné les résultats suivants :

Elle contient par litre :

Résidu insoluble.....	0,026
Chlorure de sodium.....	5,339
Chlorure de magnésium.....	0,084
Chlorure de potassium.....	0,063
Sulfate de soude.....	2,556
Sulfate de chaux.....	0,704
Carbonate de soude.....	0,354
Carbonate de chaux.....	0,018
Bromure de potassium.....	0,030
Iodure de potassium.....	traces.

9,177

saline comme à Montmorot, mais il en fut empêché par des représentations et par la mort; on tirait deux onces de sel de deux bouteilles d'eau ». ¹

Depuis les persécutions de la gabelle, la « fontaine salée » n'a point cessé d'être considérée par les habitants du village et des régions voisines comme le remède miraculeux, la véritable panacée dans toutes leurs maladies. Quoi qu'il en soit, malgré l'enthousiasme inspiré par les vertus thérapeutiques de ces eaux, et, historiquement parlant, malgré la vénération, le culte même dont nos lointains ascendants gratifiaient les sources, nous ne pouvons en revenant à la recherche étymologique du nom de Santenay, que rejeter, à l'égal d'un amusement philologique, l'accouplement des deux mots français *eau* et *santé*. Bornons-nous à mentionner les formes anciennes du nom de Santenay qui sont, en 858 *Sentennacum* ², en 1266 *Santenayum* ³, et en 1289 *Santhenay* ⁴,

Une autre analyse plus récente, faite à l'École des mines de Paris, sous la direction de M. Adolphe Carnot, nous donne les résultats suivants par litre :

Acide carbonique libre	0,1286
Bicarbonate de chaux	0,2670
Bicarbonate de magnésie	0,0228
Bicarbonate de protoxyde de fer	0,0149
Silice	0,0345
Chlorure de potassium	0,1953
Chlorure de sodium	5,2312
Chlorure de lithium	0,0926
Sulfate de chaux	0,8767
Sulfate de magnésie	0,1512
Sulfate de soude	2,1962

Total.... 9,0825

Ces trois analyses sont bien loin de se ressembler, sous le double point de vue de la quantité et de la nature des principes minéralisateurs. La minéralisation de cette source s'est-elle modifiée? C'est probable. Primitivement il y avait plusieurs sources, la captation de la principale fut fort mal faite. En 1853, sous le fermage Sauvageot, il existait encore une petite source à huit mètres environ du puits actuel, et sa minéralisation était tellement plus forte au goût que peu de personnes pouvaient la boire; le fermier actuel la fit perdre en la conduisant dans le ruisseau voisin, parce que certaines gens qui voulaient se purger sans bourse délier, venaient la nuit prendre de l'eau de cette source qui n'était pas fermée.

Eaux similaires : Kissingen, Marienbad, Margenteine, Karlsbad, etc.

1. V. *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 349.

2. *Gallia Christiana*, t. IV. Pr. col. 52.

3. « Villa de Santenayo. » (*Cartul. de l'évêché d'Autun*, p. 107.)

4. *Cartul. de l'Église d'Autun*, p. 277.

et gardons-nous de rien hasarder sur l'étymologie de ce mot. ¹

De même que tous les points exceptionnellement privilégiés sous le rapport de la situation topographique, Santenay a montré des vestiges aussi nombreux que bien caractérisés d'occupation dans les temps les plus reculés. Ainsi, le premier fait à constater est que l'époque préhistorique s'y révèle dans de riches conditions. Ces prémisses posées, on comprendra que l'étude et la description des antiquités, trouvées sur le sol de Santenay ou exhumées du sein de la terre, dans son rayon, seront l'unique objet de ce travail, qui ressemblera beaucoup à une série de procès-verbaux de fouilles et de découvertes archéologiques.

Ces fouilles commencées en 1838 par M. Charles-Henry-Joseph de Longuy, ancien notaire, mort le 6 juin 1856, ont été continuées, provoquées ou dirigées par son fils, Henry-Charles de Longuy, jusqu'à ce jour.

Avant d'entrer en matière, M. Henry de Longuy demande la permission d'acquitter une dette de reconnaissance envers les amis et membres des diverses sociétés qui ont bien voulu lui prêter leur concours éclairé et désintéressé pour l'aider dans ses recherches.

Citons : le docteur Hamy, conservateur du musée ethnographique du Trocadéro, à Paris, venu pour mener à fin les fouilles de la Roche-Fendue; les membres principaux de la Société archéologique de Chalon-sur-Saône, et M. Albert Gaudry, professeur au Muséum de Paris, qui se sont spécialement occupés de l'époque quaternaire; le docteur Gillot, d'Autun, qui nous a fourni la flore de la montagne de Santenay et des environs; M. Gabriel Bulliot, président de la Société Éduenne; MM. Alphonse Sonnois,

1. Courlépée mentionne les formes *Sentennæum*, *Sentennæ* et *Sentilliacum*, mais il ne cite ni leurs provenances, ni leurs dates. Les deux premières nous paraissent d'une authenticité douteuse. Quant à la troisième, elle n'a pu en aucune façon donner *Santenay*, mais bien *Santilly*, localité du canton de Buxy, arrondissement de Chalon-sur-Saône.

ancien curé de Santenay, doyen d'Auxonne, et Charles Aubertin, ancien magistrat, qui, eux aussi, nous ont prêté leurs lumières et leur bienveillance.

Les planches sont dues au talent d'un enfant du pays, Claude Sauvageot, officier d'académie, directeur du journal *l'Art pour tous*, graveur à Paris. Il s'est toujours fait honneur de mettre son art au service de ses compatriotes, et il a été heureux d'offrir ce témoignage d'affection à son pays natal.

§ I. — GÉOLOGIE.

Avant de signaler les monuments de cette étape de l'humanité, dite *préhistorique* parce qu'elle échappe à l'histoire, la géologie du pays mérite quelques instants d'examen.

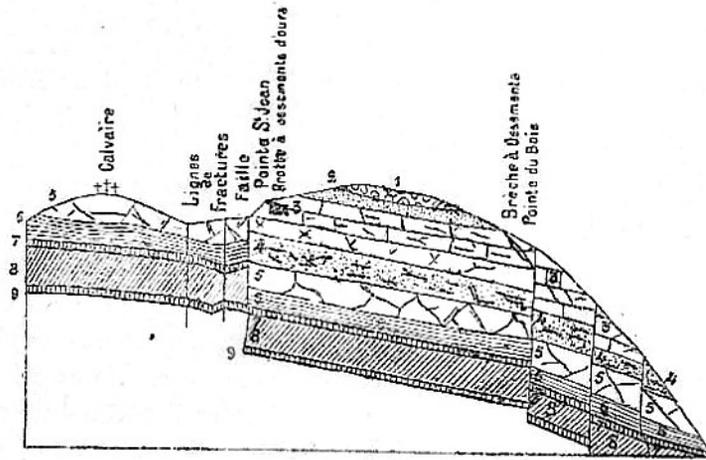
La partie principale du massif qui constitue la colline de Santenay est comprise, d'après les divisions généralement adoptées en Bourgogne, entre les marnes du fuller's-earth et le terrain kelloway-oxfordien. Les fossiles qui en sont sortis caractérisent, dans toutes nos contrées, la partie supérieure du groupe du *Great Oolithe*. La roche est un calcaire magnésien, d'une consistance variant entre la roche dure et le sable grenu; les assises semblent soudées entre elles, et les fossiles qu'elles renferment sont plus ou moins altérés. La présence de ce calcaire magnésien au milieu du massif oolithique paraît être un accident dû, soit à un métamorphisme de couches primitivement calcaires, soit peut-être plutôt à des sources chargées de principes magnésiens et contemporaines du dépôt lui-même. ¹

1. V. J. Beaudouin, *Note sur le gisement ossifère de Santenay*, ap. *Bulletin de la Société géologique de France*, 3^e série. t. IV. Réunion extraordinaire à Chalon-sur-Saône et à Autun (Saône-et-Loire), 1876, p. 55, 56, 57.

M. Beaudouin fait, au sujet des calcaires magnésiens, une remarque judicieuse : « Ne serait-ce pas à des principes magnésiens que la fontaine voisine de Santenay devrait ses vertus purgatives? S'il en était ainsi, il deviendrait intéressant de rechercher les rapports qui peuvent exister entre la source de la vallée et ses assises de calcaire magnésien du plateau. »

A Santenay, les calcaires magnésiens présentent des parties friables qui se désagrègent facilement et ont donné naissance à des cavités de formes diverses, plus ou moins importantes, dont il sera parlé plus loin.

Oolithe inférieure et grande oolithe de Santenay. — M. J. Martin, de l'Académie de Dijon, a relevé la coupe ci-dessous de la montagne de Santenay. Nous reproduisons le dessin et le texte qui l'accompagne :



Coupe de la Montagne de Santenay

1. Calcaires grisâtres, rognonneux, sorte de lumachelle, avec perforation des lithophages. — Principaux fossiles : *Pecten vagans*, *Terebratula digona*, var. minor, *Isastrwa limitata*, *Siphonocælia Neptuni*, etc. Épaisseur 0^m50.

2. Calcaire oolithique grisâtre, fissile, avec perforation de lithophages. — *Lima cardiiformis*, *Terebratula cardium*, *T. digona*, *Neteropora pustulosa*, etc. 2^m50.

3. Calcaire compacte, vasculaire et sablonneux par décomposition, très peu fossilifère. — *Lima cardiiformis*, *Rhynchonella decorata*, *R. Nophinsi*. 30^m.

4. Oolithe blanche, miliaire (généralement masquée). — *Purpura minax*, *P. glabra*, nombreux gastéropodes roulés, polypiers. 8^m.

5. Calcaire marneux d'un gris jaunâtre à la base, plus dur et blanchâtre vers le sommet. — *Ammonites arbustigerus*, *Pholadomæ Vezelayi*, *P. bellona*, *P. angulifera*, *Anatina Ægea*, *Thracia Vice-liacensis*, *Pinna bathonica*, etc. 20^m.

6. Marnes grises ou bleuâtres, passant à des calcaires marneux à la partie postérieure. — *Ammonites Parkinsoni*, *Ostrea acuminata* et *Terebratula sphaeroidalis* à la base, *Pholodomya bucardium* au sommet. 12^m.

7. Marne cannabine, d'un gris roussâtre, avec rognons calcaires et perforations de lithophages. — *Pholadomya murchisoni*, *P. gibbosa*, *Pleuromyces*, *Ostrea acuminata* (rare). 1^m.

8. Oolithe inférieure : calcaire grisâtre, subcompacte, grenu ou compacte à la base. — Polypiers : *Pecten articulatus*, *P. personatus*, *Pentacrinus bajocensis*. 25^m

9. Feuillet marneux. — *Zoophycos scoparius*. 0^m20.

Les étages sous-jacents sont généralement masqués par des éboulis.¹

Les observations de M. Léon Didelot, membre de la Société géologique de France, servent de corollaire à celles de M. J. Martin. Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'en donner copie :

« Les exploitations des sables de la Pointe-Saint-Jean nous ont permis d'examiner l'intéressante désagrégation des calcaires magnésiens de l'étage bathonien (couche 3 de la coupe). Nous avons trouvé en abondance dans ces sables une variété petite et comme malade de la *Rynchonella Nopkinsi*, des polypiers (*Isastræa Limitata*), des *Hemicidaris* et des Nérinées.

» Autour du Calvaire et surtout en nous dirigeant vers Nolay, nous avons pu recueillir de nombreux fossiles de la zone à *Ammonites arbustigerus*, dans les calcaires marneux d'un gris jaunâtre (couche 5), notamment : *Panopæa Delia*, d'Orb., *Phaladomya Vezelayi*, Laj., *P. angulifera*, d'Orb., *P. Bellona*, d'Orb., *Ceromyæ striata*, d'Orb., *Thraciæ Vice-liacensis*, d'Orb., *Anatena Ægea*, d'Orb., *Astarte rotunda*, Sow., *Tenebratula globata*, Sow. (très commune).

1. V. Bulletin de la Société géologique de France, etc., p. 69.

» En descendant le Calvaire pour regagner Santenay, une petite carrière nous a montré les marnes grises et les calcaires marneux, 6, avec *Ammonites Parkinsoni* et *A. Gerviller*, etc.

» Le calcaire à entroques, 8, contient très peu de fossiles, à l'endroit où nous l'avons traversé, ou du moins les conditions dans lesquelles il s'y présente ne permettent pas d'y rechercher les niveaux fossilifères observés dans les localités voisines, à Nolay notamment.

» Au pied de la montagne et un peu avant d'atteindre les premières maisons de Santenay, une fouille ouverte dans les marnes du lias supérieur contenait : *Ammonites crassus*, *Pecten pumilus*, *Leda claviformis*, etc., etc. »¹

Cette sorte de nomenclature semblera certainement un peu aride ; si nous l'avons reproduite sans rien y retrancher c'est à raison des renseignements détaillés qu'elle contient, renseignements très utiles à connaître pour tous ceux qui n'ont pas entre mains les recueils où ils sont consignés.

§ II. — ÉPOQUE QUATERNAIRE.

A Santenay, l'époque quaternaire n'a laissé aucune trace de l'homme ni de son industrie ; une fois seulement, tout à fait dans le haut d'un gisement d'ossements d'animaux, un silex a été rencontré², mais un examen attentif a démontré que le travail humain ne s'y révélait pas d'une manière incontestable.

En revanche et grâce aux recherches de MM. Ch. de Longuy, J. Martin, le docteur Loydreau, la Société archéologique de Chalon-sur-Saône, et le docteur Hamy, pour le Muséum de Paris, à l'instigation de MM. le docteur Bergeret et H. de Longuy, l'exploitation de trois gisements ossifères, aux lieux dits la *Pointe-du-Bois*, la *Grotte-Saint-Jean* et la

1. V. *Bulletin de la Société géologique*, etc., p. 69.

2. Ce silex a été donné à M. le docteur Hamy pour le Muséum, à Paris.

Grotte-Saint-Aubin, a restitué un très grand nombre de débris de la faune de cette époque. ¹

La brèche de la Pointe-du-Bois a été soumise aux explorations les plus actives et les mieux dirigées. Selon M. Albert Gaudry, la formation de cette brèche et le transport des os en nombre si considérable qui y sont encastrés, paraissent avoir été effectués uniquement par des eaux se précipitant dans une crevasse. Aucune trace humaine n'y a encore été découverte. Les ossements sont contenus dans une cavité d'un accès trop difficile, soit à l'homme, soit aux animaux; ils sont très fracturés, mais leurs cassures ne ressemblent pas à celles qui ont été produites par la main de l'homme pour l'extraction de la moelle, et bien qu'on trouve les restes d'un grand nombre de loups, leurs épiphyses n'ont pas été rongés par des carnivores. Les animaux dont les débris subsistent sont les suivants :

Felis leo (race *Spelæa*). — *Felis lynx*. — *Canis lupus* (espèce très abondante). — *Canis vulpes*. — *Ursus* intermédiaire entre l'*U. spelæus* et l'*U. ferox*. — *Meles taxus*. — *Lepus timidus*. — *Rhinoceros Merckii*. — *Sus scropha*, rare. — *Equus caballus*, grand et fort, comme dans la race du Puy-en-Velay qu'on appelle *E. robustus*. Les molaires sont usées d'une manière singulièrement oblique; elles indiquent en général de vieux individus. — *Bovidé* de la taille du *Bos taurus* (race ordinaire et race *Primigenia*). — Il n'a pas été possible de distinguer si les Bovidées de Santenay sont des bœufs ou des bisons. — *Cervus elaphus* (race ordinaire et race *Canadensis*).

Grotte de Saint-Jean. — Au lieu de présenter, comme la précédente, des crevasses en partie verticales et par là-même inhabitables, la *grotte Saint-Jean* forme une galerie horizontale qui paraît avoir été un repaire d'ours ². M. Albert

1. De beaux spécimens en ont été déposés au musée de Chalon-sur-Saône, et le riche cabinet de M. le docteur Loydreau en possède de fort intéressants. M. le docteur Hamy a donné au Muséum de Paris une importante collection d'objets provenant des fouilles de Santenay, y compris le silex dont il est question plus haut.

2. Malgré toutes leurs recherches, MM. Hamy et de Longuy n'ont découvert aucun débris de cet animal dans la brèche de la *Pointe-du-Bois*; tous ceux qu'ils ont recueillis viennent de la *grotte Saint-Jean*.

Gaudry ne voit pas de raisons qui empêchent d'admettre la contemporanéité des deux gisements, où les espèces sont les mêmes, à en juger par les produits des fouilles de M. Hamy :

Felis leo. — *Canis lupus*. — *Vulpes*. — *Ursus*, qui a plusieurs des caractères de l'*U. ferax*. — *Equus caballus*. — *Cervus elaphus* (race *Canadensis*). — *Bovidé*, de la taille du *Bos taurus*.¹

Grotte de Saint-Aubin. — La grotte de Saint-Aubin paraît appartenir à un autre âge. Elle renferme des restes de grands ours, de cheval, d'éléphant, de rhinocéros et de bœuf. M. le docteur Loydreau y a recueilli d'énormes bois de *Cervus megaceros*, mais dans les couches de sables situées en dehors de cette grotte, qui s'ouvre sur le versant septentrional de la montagne de Santenay, par conséquent du côté opposé aux versants précédents.

Que penser des causes probables d'une pareille accumulation d'ossements au haut de la montagne de Santenay, dans l'impossibilité d'attribuer leur apport à la main de l'homme, en l'absence de tout indice humain? A ce sujet, M. Albert Gaudry a exprimé, comme opinion probable, la pensée que cette faune pourrait être rapportée à la grande période glaciaire. Cette question, de si haut intérêt scientifique, a été traitée *in extenso* par M. Ch. Lory². On sait, en effet, qu'à

1. V. J. Martin, *Lettre à M. le vicomte d'Archiac, membre de l'Institut, professeur de paléontologie au Muséum de Paris, sur les brèche et caverne à ossements de Santenay (Côte-d'Or)*; Dijon, 1867.

2. M. Albert Gaudry ne serait pas éloigné de voir dans les gisements du sommet de Santenay, comme il l'a supposé pour Sainte-Suzanne (Mayenne), des représentants de la grande période glaciaire des Boulder-Elay.

Dans le voisinage de Santenay, il existe des témoins des formations diluviennes qui remontent à des temps encore plus anciens; car M. le docteur Loydreau a trouvé à Chagny, contre la gare du chemin de fer, des sables qu'on prendrait dans les environs de Paris pour du Diluvium et qui cependant appartiennent au Pliocène (âge du Perrier et du Crag de Nordfolk). En 1867, on y a découvert de très belles molaires de *Mastodon Borsoni*, de *M. Arvernensis (dissimilis)*, une défense presque droite de 2^m30 de long, pouvant provenir du *M. Arvernensis*, des molaires d'*Equus Stenones*. M. le docteur Loydreau possède encore des dents d'*Elephas meridionalis* et une molaire à lames serrées comme celles de l'*E. primigenius*, qui ont été

la période de leur extrême développement, les glaciers de la Savoie se sont étendus ainsi qu'une vaste nappe sur le midi de la Bresse jusqu'auprès de Bourg, et qu'ils venaient s'appuyer sur les coteaux de Lyon, à une altitude d'environ 400 mètres. En s'avancant jusque-là et en s'élevant jusqu'à ce niveau, ils formèrent un barrage en amont duquel la Bresse dut être envahie par des inondations de plus en plus étendues, et finalement devenir un vaste lac d'où n'émergeaient plus que des collines élevées, telles que celles de Santenay. Par suite des inondations du pays qui furent pendant longtemps, sans doute, intermittentes et progressives, les animaux les plus variés se trouvaient également contraints de fuir la plaine et de se réfugier, en très grand nombre, sur les hauteurs. Le plateau de Santenay dut ainsi, et à plusieurs reprises, leur offrir un asile, sans toutefois leur présenter des conditions d'alimentation suffisantes. En raison du climat glaciaire et de l'époque des inondations qui se produisaient, probablement, surtout à l'automne ou au printemps, ils y étaient bientôt surpris par d'abondantes chutes de neige. La crevasse de la *Pointe-du-Bois*, alors béante, constituait en quelque sorte un excellent piège : c'était un gouffre dans lequel les animaux tombaient, soit pendant le jour, soit pendant la nuit, soit surtout lorsqu'une couche de neige dissimulait le danger. D'ailleurs, de diverses parties du plateau, les eaux, résultant de la fonte des neiges, entraînaient ensuite dans cette fente les débris de cadavres, et, en même temps, elles apportaient en solution des sels calcaires résultant de la corrosion des roches du plateau. Ces sels étaient précipités par le carbonate d'ammoniaque résultant de la décomposition des matières animales, et ainsi devait s'accroître rapidement cette accumulation si

recueillies en 1846, contre la gare de Chagny, dans un dépôt de transport identique en apparence avec celui où on a trouvé les Mastodontes ; les deux gisements ne sont guère éloignés que d'une centaine de mètres. Le cabinet Loydreau possède encore des dents de Mastodontes, d'Hyènes, de Tapirs, découvertes à Cheilly. — V. *Bulletin de la Société géologique de France*, etc., p. 50, 51, 52.

remarquable d'ossements, avec le ciment de calcaire concrétionné qui les enveloppe.

« C'est ainsi, dit en terminant M. Lory, que l'on peut, ce semble, apercevoir une liaison toute naturelle entre l'accumulation des animaux dans la brèche de Santenay, le climat de la période glaciaire et l'extension des glaciers sur le midi de la Bresse, sans être conduit par là à admettre, sur les collines chalonnaises, l'existence de glaciers qui auraient été peu favorables au développement d'une faune abondante et variée : la supposition de l'existence de ces glaciers locaux apporterait, d'ailleurs, une difficulté de plus à l'explication de l'entassement des animaux dans la fente de la Pointe-du-Bois. »¹

D'après M. Beaudoin, d'accord avec M. Ch. Lory, on ne peut guère méconnaître l'action d'eaux abondantes qui auraient charrié et déposé cette masse d'ossements dans les cavités où on les rencontre à Santenay. Là, tout annonce l'action puissante d'eaux qui, ayant érodé la surface du sol, auraient rendues béantes des fissures jusque-là cachées, et qui même, dans les parties où les éléments de la roche avaient peu de cohésion, auraient créé des cavités par l'enlèvement facile des résidus de désagrégation. Enfin, ces eaux auraient charrié dans ces fissures et cavités ce qui a pu se rencontrer sur leur passage, c'est-à-dire du limon, des cailloux et des restes d'animaux.

M. Beaudoin, qui a exploré avec tant de soin la caverne de Bâlot (Côte-d'Or), constate que la faune de cette localité présente des caractères à peu près identiques à celle de Santenay, d'après les collections et d'après les documents publiés par MM. J. Martin et le docteur Loydreau. Ces deux faunes appartiendraient donc à la même époque, et, très

1. V. Ch. Lory, *Sur les causes probables de l'accumulation des ossements dans la brèche de Santenay*, ap. *Bulletin de la Société géologique de France*, etc., p. 52-53.

probablement, les derniers représentants de chacune d'elles auraient vécu dans le même temps et auraient disparu, engloutis par le même cataclysme.

Le rapport de M. de Rosemont présente trop d'intérêt en résumant la discussion, pour que nous ne lui donnions point une place spéciale dans cette étude. Nous laissons donc la parole à ce savant observateur, tout y gagnera sous le rapport de la clarté :

« En visitant le plateau de Santenay et en descendant dans la crevasse qui renferme la brèche ossécuse quaternaire, j'avais été frappé de voir combien les géologues étaient d'accord pour affirmer qu'il avait été causé par les grandes eaux douces, mais combien ils l'étaient peu pour préciser la forme sous laquelle ces eaux avaient agi. Les uns voulaient qu'il y ait eu des neiges abondantes; d'autres des glaces, etc., etc.»

M. de Rosemont pense que ces grandes eaux étaient le résultat des pluies de la *période pluviale*. Dans les périodes tertiaire et quaternaire, la pluie a varié d'intensité et cette variation se mesure rigoureusement par le volume moyen des matériaux alluvionnés, galets et autres, et par la section du lit des rivières. Si la géologie est la science des dislocations de la croûte terrestre, elle est aussi, par cela même, la science des crises et des perturbations de la croûte atmosphérique. Puisque notre globe a souvent été ébranlé dans son écorce solide, quoi de plus naturel que son écorce gazeuse ait subi le contre-coup de ces perturbations, qu'elles aient amené de colossales chutes de pluies, et que la trace du dernier de ces phénomènes se retrouve à la surface de la terre?

La *période pluviale* commença par de fortes pluies qui eurent vingt-sept fois l'intensité des pluies actuelles. En rendant la plaine inhabitable, ces pluies obligèrent les animaux à se réfugier sur les lieux élevés et firent du

plateau de Santonay¹ une station très fréquentée où la mauvaise saison achevait ce que les maladies, l'âge et les autres accidents avaient commencé, un lieu où les cadavres des animaux s'amoncelaient plus que partout ailleurs.

Les premières grandes pluies furent suivies d'autres plus grandes encore qui atteignirent une intensité cent fois supérieure à celles d'aujourd'hui, mais qui durèrent peu. L'inondation, à ce moment, ne connut plus de bornes ! pourtant, elle n'atteignit pas la crête du plateau de Santonay. Dans la plaine, elle tua tous les animaux qui y étaient restés ; leurs corps flottèrent dans les eaux limoneuses et allèrent s'entasser à l'aval, dans les remous, avec l'alluvion jaune. Cette alluvion limoneuse, qu'il ne faut pas confondre avec le Lehm proprement dit, est la caractéristique du commencement du déluge ; elle est la seule qui révèle les fossiles diluviens. Sur le plateau, la pluie fit périr les animaux de froid et de faim. Leurs cadavres dévorés par les carnassiers et leurs ossements mêlés à ceux qui se trouvaient déjà sur le plateau, furent entraînés dans la crevasse. On s'étonnera peut-être d'entendre dire que les eaux de pluie aient entraîné quelque chose sur un plateau élevé et de petite étendue ; mais, il a été possible de calculer l'intensité de la pluie diluvienne et de reconnaître que la tranche d'eau tombant chaque jour s'est élevée à un mètre. Il ne faut pas tant d'eau pour déplacer sur une pente légère des matériaux d'un certain volume.

Les squelettes, emportés vers la fissure à travers laquelle ces torrents s'écoulaient en partie, furent empâtés dans un sédiment rouge, qui est le résidu du lavage du plateau par les pluies des âges successifs.

Pour terminer sa consciencieuse notice dont précède un

1. Le plateau a une altitude de 500 mètres. Il domine la plaine chalonnaise de 314 mètres, la Bresse chalonnaise de 230, et la Bresse dans son ensemble de 172. Il est terminé des deux côtés par des pentes assez rapides. Il fait partie du premier gradin de la chaîne de la côte d'Or. Il est donc le premier endroit sain qui s'offre à des animaux quittant la plaine envahie par une inondation.

résumé aussi substantiel que possible, M. de Rosemont entre dans les considérations suivantes, d'ordre purement géologique :

« Les plateaux jurassiques sont ordinairement recouverts d'une argile rouge résultant de la décomposition du calcaire par les agents atmosphériques. Cette argile, enlevée à nos montagnes par la pluie diluvienne, se retrouve non seulement dans notre brèche, mais encore dans presque toutes celles du même âge ; elle est plus ou moins abondante, plus ou moins mêlée au carbonate de chaux, mais c'est toujours elle qui donne la couleur rouge. Elle se retrouve encore dans l'alluvion appelée *Lehm rouge* dans le bassin du Rhône. Cette alluvion qui n'est que du *Lehm* jaune teinté en rouge par l'argile jurassique, est la caractéristique du paroxysme diluvien. Elle remplaça brusquement l'alluvion jaune, mais ne disparut que lentement et en s'atténuant.

» Dans le *Lehm rouge*, on n'a encore trouvé aucun fossile. Ce fait paraît tout naturel quand on admet que l'argile rouge, tenace et couverte de végétation, ne fut emportée qu'après l'alluvion jaune de la plaine, que les premières pluies qui entraînent celles-ci suffirent à tuer les animaux et que l'alluvion rouge ne se forma que quand le phénomène atteignit son paroxysme.

» La grotte de Santenay est remplie d'un résidu jaune de calcaire désagrégé, parce que les eaux du déluge ne l'ont point atteinte et que les agents atmosphériques n'ont pas eu d'action dans sa profondeur. Il en est de même dans les anfractuosités de la crevasse qui contient la brèche ossuse, dans les endroits où les eaux torrentueuses n'ont pas pénétré. »

M. de Rosemont a tenu à démontrer à quel point la théorie pluviale et diluvienne interprète bien tout ce qui se trouve à Santenay, et tout ce qu'on retrouve en beaucoup d'autres endroits. Les brèches diluviennes abondent dans notre pays,

*

les questions qui s'y rattachent sont assez importantes pour que la géologie vienne en aide à l'archéologie préhistorique et à l'anthropologie.

§ III. — PÉRIODE NÉOLITHIQUE. — APPARITION DE L'HOMME
A SANTENAY.

Ainsi qu'il a été dit dans la première partie, les cavernes de Santenay, connues depuis seulement une trentaine d'années des géologues et des paléontologistes, ont fourni la matière de travaux plus ou moins importants¹. Toutefois, les deux excavations qui avaient été soumises aux recherches dont il a été rendu compte au chapitre précédent, ne sont pas les seules visibles dans les calcaires bathoniens dominant la vallée de la Dheune; les roches sont criblées d'ouvertures plus ou moins profondes dans le massif désigné sous le nom de *Pointe-Saint-Jean* qui sépare les eaux du Teuron de celles de la Dheune.

On n'avait pas encore signalé de grottes situées sur les flancs du mont de Sene, lorsque, au commencement de 1870, on découvrit, dans le petit bois de la Fée, une fissure à laquelle, à raison de sa forme, je donnai la désignation de *Roche-Fendue* (1^{re} série, pl. I).

La découverte de cette grotte inaugure celle de la présence de l'homme à Santenay. Un fait si intéressant pour la science paléoanthropologique demande quelques détails.

La fissure mesure, à son entrée, un peu plus de 1 mètre de large; sa hauteur atteint environ 6 mètres. Elle s'ouvre à l'est, à peu près perpendiculairement dans le rocher laissé à pic et à un peu plus de 250 mètres d'altitude au-dessus de la rivière² la Dheune.

1. V. Raoul Tournouer, *Sur les terrains tertiaires de la vallée supérieure de la Saône*, ap. *Bulletin de la Soc. géolog. de France*, deuxième série, t. XXII, p. 796-797, 1866. — Loydreau, *Étude de paléontologie locale*. Beaune, 1866. — J. Martin, *Lettre à M. d'Archiac sur les brèches et cavernes à ossements de Santenay (Côte-d'Or)*. Dijon, 1867.

2. Quatre cent soixante mètres au-dessus du niveau de la mer.

Une fouille pratiquée à la surface du sol, à l'entrée de la caverne, a donné de petits ossements carbonisés, mêlés aux cendres d'un foyer, au milieu des pierrailles. Des investigations moins superficielles ayant été opérées au printemps suivant, avec l'aide de M. le docteur Bergeret, médecin à Saint-Léger-sur-Dheune, les résultats ont été beaucoup plus significatifs. La description va en être faite (1^{re} série, pl. I bis.)

La fissure, dite *la Roche-Fendue*, se prolonge, en obliquant légèrement d'abord à droite puis à gauche, sur une largeur à peu près régulière de 60 à 80 centimètres pendant 10 mètres environ, puis se rétrécit brusquement en un couloir fort oblique et très étroit (20 à 25 centimètres). Sous le sol, tapissé d'une stalagmite assez mince, se dessinait un squelette humain, indiqué par quelques ossements, un tibia, un humérus par exemple. Le bloc qui empâtait ces restes, ayant été détaché, on y constata la présence de quelques dents, d'une omoplate, de côtes et d'autres débris indéterminables. Dans le reste du couloir, la croûte stalagmitique ne recouvrait plus rien, mais il n'en était pas de même dans la galerie où cette même croûte ne reposait pas sur la roche, mais recouvrait des dépôts argileux. De là sont sortis, rencontrés à une profondeur d'un mètre, les restes d'un autre sujet, accompagnés de fragments de poterie fort grossière. A première vue, la présence de cette paléontologie humaine, engagée dans un dépôt alluvial, à une altitude presque égale à celles des brèches ossifères du Coin-du-Bois et des repaires d'ours de la grotte Saint-Jean, pouvait faire supposer que les hommes, dont les débris reparaissaient à la lumière, avaient vécu à la même époque que les grands animaux quaternaires si abondants dans les gisements du voisinage.

Les investigations, continuées au mois de juillet par M. le docteur Hamy, aide-naturaliste au Muséum d'histoire naturelle, pourvu d'une mission spéciale du ministère de l'instruction publique, ont confirmé de point en point les

premières trouvailles. Suivant l'opinion du savant paléontologiste et anthropologiste, la grotte a révélé l'existence d'une sépulture attribuable à la période néolithique, ainsi que d'un foyer de date beaucoup plus ancienne qui, sans avoir rien appris de bien spécial sur les Bourguignons préhistoriques, fournit cependant une sérieuse et intéressante démonstration de la haute antiquité de l'homme dans la vallée de la Dheune.

Les restes du squelette, découvert le premier, empâté dans la couche stalagmitique, ne paraissent pas fort anciens à M. le docteur Hamy. Ce qu'on peut y voir n'attire d'ailleurs par aucun caractère spécial l'attention de l'anatomiste. Il n'en est pas de même des débris humains, ensevelis dans l'argile supérieure, qui offrent des particularités dignes d'un examen approfondi. Ils ont appartenu à deux sujets : le premier, dont quelques-uns des os du crâne et des membres ont été conservés, était jeune encore. Le peu de profondeur et d'étendue des insertions musculaires, la rondeur et la gracilité des os, font supposer qu'il s'agissait d'une jeune fille. Avec eux se sont rencontrés deux fragments de mâchoire inférieure et une portion d'omoplate appartenant à un vieillard de petite taille. Il résulte de l'examen du savant physiologiste qu'il est probable que les morts de la Roche-Fenduc étaient d'une race à tête relativement arrondie. Tous les ossements recueillis, consistant en fragments de fémurs, tibias, vertèbres et os coxaux sont déposés au Muséum d'histoire naturelle de Paris. ¹

Une dissertation du ressort purement archéologique accompagne la découverte des restes humains : c'est la description des débris céramiques, trouvés à côté des squelettes, comme

1. L'ensemble des explorations a fait l'objet d'une notice où les questions de paléanthropologie, avec toutes les observations géologiques qui s'y rattachent, sont traitées avec une haute compétence et surtout avec une très grande clarté. — V. *Notice sur la Roche-Fenduc de Santenay (Côte-d'Or)*, par M. E.-T. Hamy, aide-naturaliste au Muséum, secrétaire général adjoint de la Société d'anthropologie de Paris, etc., ap. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, année 1873.

pour leur assigner une date. Faite d'une mauvaise argile terreuse, mêlée de petits grains de diverse nature, mal cuite, portant l'empreinte des doigts, cette poterie offre une analogie frappante avec la masse de spécimens trouvés au célèbre camp de Chassey et dont on peut voir une quantité dans divers musées et collections privées ¹. N'était l'extrême rareté de la poterie vraiment quaternaire, n'étaient aussi des considérations d'ordre géologique, — les conditions de gisement qui permettent d'affirmer que les limons des cavernes sont d'origine pluviale et relativement récentes, — M. le docteur Hamy eût été tenté de croire ces débris de vases comme des échantillons de l'industrie de l'époque paléolithique, « mais, ajoute-t-il, l'existence à la Roche-Fendue, avec les os humains et les poteries, d'ossements d'un mouton de taille moyenne rajeunit à coup sûr notre grossière céramique au moins jusqu'à cette partie de l'âge de la pierre polie qui a connu les animaux domestiques ». Il s'y est trouvé aussi des vertèbres de sanglier, des côtes de cerf (?) et un petit débris de fémur de renard. La présence de ces restes ne peut guère s'expliquer, sauf peut-être pour le renard, que par l'accomplissement de quelque rite funéraire analogue à ceux dont MM. Edouard Sortet, Broca, Gervais, Nazard, Cazalis de Fondouce, etc., ont cru retrouver dans les grottes funéraires qu'ils ont explorées avec autant de science que de zèle. Tous ceux qui s'occupent d'études d'archéologie préhistorique ont eu connaissance de ces célèbres fouilles, dont le résultat a été de jeter une vive lumière sur une période de l'humanité où tant de faits sont encore à l'état de mystères. ² /

1. On pourra visiter la splendide collection de M. le docteur Loydreau ; au musée de Saint-Germain-en-Laye, les différents spécimens provenant de dons successifs faits par MM. de Coynard, lieutenant-colonel d'état-major en retraite à Dijon, et H. de Longuy, promoteur des premières fouilles ; enfin la collection particulière de ce dernier.

2. Nous croyons utile de faire connaître d'excellentes sources à interroger : Ed. Lartet, *Sur une ancienne station humaine avec sépulture contemporaine des grands mammifères réputés caractéristiques de la dernière période géologique.* (Bull.

En avant de la sépulture de la Roche-Fendue, et séparé d'elle par quelques pierres seulement, existait un foyer de près de 2 mètres de long, épais de 30 centimètres environ, et occupant toute la longueur de la caverne. Ce lit, formé de charbons, de cendres et de débris organiques, parmi lesquels on n'a pu reconnaître qu'un fragment de bois de cerf et un morceau de canon rendu indéterminable par la calcination, était superposé à quelques pierres plates et recouvert d'autres pierres presque semblables, toutes empruntées à la roche dans laquelle la caverne est creusée.

M. le docteur Hamy donne sur l'ensemble du foyer et des limons qui le surmontent les détails suivants, dans la note qu'on va lire :

Limon argileux, d'un jaune chamois avec bandes plus foncées et même croûte stalagmitique	20 à 30 c.
Pierres plates au-dessus du foyer	1 à 3 c.
Charbons, cendres et ossements calcinés	10 à 15 c.
Pierres plates inférieures mêlées d'argile	9 à 12 c.

Les fouilles de la *Roche-Fendue* ont encore produit des résultats assez significatifs pour qu'il soit permis de fournir à leur sujet des détails circonstanciés, sans crainte de tomber dans des redites inutiles.

Les argiles de coloration jaune chamois, déjà remarquées au-dessus du foyer, réapparaissaient sous les pierres plates, avec des teintes de plus en plus ferrugineuses, plus ou moins compactes, à râclures brillantes; ces argiles alternaient à diverses hauteurs avec de petites couches de stalagmites irrégulières et toutes locales, et se continuaient jusque vers le niveau de la plate-forme située en avant de l'entrée, sans

Soc./philom. 1860.) — Bura et Hazard, *Sur la caverne sépulcrale d'Orrouy*. (Bull. Soc. d'anthrop. de Paris, t. V, p. 56, 1864.) — P. Gervais, *l'Ancienneté de l'homme et la Période quaternaire*. Paris, 1867. — Cazalis de Fondouce, *Derniers Temps de la pierre polie dans l'Aveyron*, br. in-8°. Montpellier, 1867. — Broue, *Sur les crânes de la caverne de l'Homme-Mort (Lozère)*. (Revue d'anthrop., t. II, 1873.) — Extrait de la *Notice sur la Roche-Fendue*, etc., par M. E.-T. Hamy, p. 12.

offrir/ autre chose que les vestiges trouvés à la première visite. La présence de l'homme s'affirmait, avons-nous dit, en ce point, par les restes d'un feu allumé dont les cendres n'ont restitué seulement que quelques os plus ou moins brûlés, entre autres le fémur d'un jeune blaireau.

A mesure de la poursuite des travaux, le fond de la grotte apparaissait d'une manière anfractueuse et irrégulière. (V. 1^{re} série, pl. *Ibis*, ligne xv). A 7^m20 de l'ouverture extérieure, la coupe suivante AB montrait que les parois de la grotte, parallèles jusque bien près du fond, se rejoignent en formant un angle dièdre. En cet endroit ont commencé à devenir visibles des traces de fumée, dans les petites fentes de rocher où le limon n'a pas pu pénétrer. Ce dépôt de suie s'élevait dans la coupe AB jusqu'à près de 2 mètres au-dessous du foyer; en se rapprochant de l'entrée, sa limite supérieure s'abaisse et à 6 mètres de la plate-forme qui surmonte le rocher, elle ne dépasse plus guère la limite XY. Vers cette horizontale s'est rencontrée une mince bande continue de stalagmite (voir la planche), au-dessus de laquelle réapparaissent les argiles. Venait ensuite un lit de sable fin compacte de 0^m45, puis des limons argilo-sableux se prolongeant jusqu'au fond de la fissure. Ces derniers dépôts n'avaient plus l'aspect pluvial des dépôts supérieurs; la stratification y est horizontale et n'offre dans son aspect rien de tumultueux. Le dépôt noir de la paroi n'a pas disparu comme dans les couches supérieures, sous l'influence de phénomènes torrentueux; il s'est mélangé au limon et au sable et a formé une sorte de croûte feuilletée. Il est présumable que les eaux sont venues apporter lentement les limons ou les sables le long de ces murailles, probablement imprégnées déjà de la fumée et de la suie d'un vaste foyer antérieur à la submersion du massif calcaire.

Ce dépôt feuilleté allait en s'épaississant, ainsi qu'on l'a constaté en descendant au fond de la grotte. A une profondeur de près de 5 mètres au-dessous de notre horizontale XY

dans une sorte d'entonnoir allant en se rétrécissant de plus en plus, s'est trouvé un vaste foyer arrondi mesurant plus de 1 mètre de diamètre et atteignant 1^m40 à son épaisseur maxima.

Ce foyer, point du départ des dépôts noirs plus haut indiqués, se composait de grosses pièces disposées en cercle irrégulier¹ et avait été très altéré par la superposition des sables et des limons. Au milieu des pierres s'accumulaient des cendres, du charbon et des matières organiques. Les cendres contenaient des débris osseux, trop profondément calcinés pour qu'il soit possible de déterminer les espèces auxquelles ils avaient appartenu. Les recherches les plus attentives n'y ont fait découvrir aucun fragment de squelette ni instruments travaillés d'aucune sorte.

M. le docteur Hamy, à qui nous devons cette série d'observations si positives et si intéressantes, conclut en ces termes : « Ce foyer inférieur est très vraisemblablement quaternaire, puisqu'il est sous-jacent à des limons semblables à ceux qui, tout près de là, dans la vallée de la Dheune, à la Fontaine-Salée, par exemple, contiennent des dents et des os d'éléphants. J'ai dit qu'il rappelait par sa composition certains foyers de Solutré ; j'ajouterai qu'il ressemble de plus, d'une manière frappante, à certains dépôts charbonneux observés par M. Chantré dans les grottes du Dauphiné, au-dessous de strates manifestement quaternaires. »²

§ IV. — DOLMENS.

Le territoire de Santenay a été le théâtre de plusieurs découvertes se rattachant à la période néolithique. Nous en passerons une revue succincte, mais aussi fidèle que possible,

1. Il a quelque analogie avec un cercle du même genre découvert à Solutré par M. l'abbé Ducrost. — V. Ducrost et Lortet, *Etudes sur la station préhistorique de Solutré*. (Arch. mus. de Lyon, t. I, et Ann. Soc. géolog., t. II, n° 4, 1871-1872.)

2. V. Notice sur la Roche fendue de Santenay, p. 17.

de manière à ne laisser échapper aucun fait digne d'être retenu.

Cinq de ces monuments qu'on a si longtemps considérés comme des pierres à sacrifices, et qui ne sont en réalité que des tombeaux, subsistent sur le plateau de la montagne de Santenay, savoir :¹

1° Un au sud du village de la Rochepot, au-dessus du bois dit *les Battées*. Il est entier et a été fouillé, mais sans rien restituer.

2° Un, en forme de galerie, à la pointe N.-O. du mont Juliard; il a 2^m06 de largeur sur 4 mètres de longueur. C'était celui qui offrait les plus grandes dimensions. La table a été détruite, il a fourni des débris d'os, deux silex et une hache en jade vert foncé.

3° A 300 mètres environ de distance, on en voit un autre, muni de sa couverture monolithe, bien conservée. Fouillé par M. le docteur Hamy et par nous, il n'a rien donné, tout fait supposer qu'il avait été soumis à une exploration antérieure.

Il en reste deux entiers au milieu du plateau, entre les monts de Sene, Juliard et Chantaillon.

Le plus beau (1^{re} série, pl. II), à table de forme triangulaire, de même que celui visible à un kilomètre de là, dans la direction de la Rochepot, mesure près de 4 mètres de la base au sommet, sur une épaisseur de 0^m70. Une fouille, pratiquée méthodiquement a restitué les objets dont suit le détail (1^{re} série, pl. III) :

N° 1. — Une hache en jadéite vert-foncé, d'assez belle dimension, avec une ébréchure au taillant;

N° 2. — Un marteau-hache, en jadéite claire, percé d'un trou au sommet pour l'emmanchure; la tête servant de marteau. Objet très rare : les collections bourguignonnes ne possèdent pas de type analogue;

1. Il y a quelques débris d'un de ces monuments sur le finage de Chassigne, connu sous le nom de *Tonton-Marcel*. (V. Courtépée, nouv. éd., t. II, p. 315.)

- N° 3. — Un beau bracelet en albâtre dur ;
N° 4. — Un couteau en silex ;
N° 5. — Une boule en picrre blanche, se rapprochant de la forme ovoïde ;¹
N° 6. — Un poinçon en os, bien conservé ;
N° 7. — Une aiguille en os percée d'un trou rond ;
N° 8 et 9. — Deux grains de collier, l'un en terre, l'autre en grenat.

L'exploration du second, qui est placé en face et est encore en bon état de conservation, a été infiniment moins fructueuse. Tout s'est réduit à l'exhumation de quelques ossements humains, tels que débris de vertèbres, de phalanges de mains et de pieds, de dents, mêlangés de traces de charbons, d'os d'animaux et de fragments de poterie en terre noirâtre. On a recueilli également quelques clous de fer et cette particularité mérite attention : la sépulture aurait nécessairement été utilisée à une époque moins reculée que les temps celtiques ou gaulois, l'époque romaine, par exemple², et des urnes, renfermées dans des caisses de bois, y auraient été déposées. Toutefois, comme nous ne disposons pas ici de renseignements *de visu*, il est plus prudent de ne tirer aucune conclusion.

Des éminences de terre ou de pierraille dont ces dolmens durent être primitivement recouverts ayant depuis longtemps disparu, on est en présence de deux grandes tables de pierre de forme triangulaire, comme nous le disions tout à l'heure, couchées horizontalement sur d'autres pierres debout. Les masses sont éloignées de 8 à 10 mètres environ l'une de l'autre et surmontent un monticule fait de main d'homme ;

1. M. Abord, membre de la Commission archéologique de la Côte-d'Or, a cru qu'il s'agissait peut-être de représentations ou d'emblèmes des œufs de serpents auxquels les druides, selon Plin., attachaient la vertu d'assurer l'affection des grands et d'être un gage assuré du succès dans toutes les affaires. (V. *Congrès archéologique de France*, séances tenues à Dijon, 1852, p. 326.)

2. On sait généralement que dans plusieurs dolmens il s'est rencontré des poteries et même des monnaies romaines, sans que des trouvailles de cette nature infirment en aucune manière la haute antiquité de ces monuments.

l'enceinte circulaire est encore parfaitement reconnaissable. Il n'y a pas un temps bien reculé que la vénération populaire entourait ces monuments, auxquels s'attachait l'idée d'une destination religieuse qu'il a fallu tant de peine pour détruire. A Santenay, d'après une tradition, ils sauvèrent de la perte de la vie deux habitants d'un village voisin qui leur avaient demandé un asile. ¹

A l'entour de ces chambres funéraires, vraisemblablement tombes de familles ou tout au moins de chefs plus ou moins élevés, se pressent, à l'instar des fosses près des caveaux dans nos cimetières modernes, nombre de sépultures d'aussi haute antiquité et par là même dignes d'examen. Toutes présentent à peu de chose près un aspect identique. Quand le sous-sol n'est pas le rocher, un lit de pierres plates revêt le fond à une profondeur moyenne de 0^m40 à 0^m45 ; à la tête et aux pieds une forte pierre plate, posée debout et dont la pointe, en perçant le sol à la surface, offre souvent la principale et unique indication qui décèle une tombe ; de chaque côté, une rangée d'autres pierres, plus petites et plus légères, en se rejoignant par leur partie supérieure, forment une sorte de toiture grossière sur le corps du mort. Le plus souvent quelques pierres brutes dressées sur la tranche, de manière à dessiner une fosse carrée, révèlent le coin de terre où gisent presque en poussière les ossements de l'habitant primitif de ces régions, non loin du rocher et des forêts où se passa son existence. Ces tombes rudimentaires sont bien au nombre d'environ 300 et chaque année le soc de la charrue en détruit un certain nombre. Dès 1840 et même avant, des fouilles opérées par M. Ch. de Longuy, de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or, avaient fourni des hachettes en jadéite de différentes dimensions, des poinçons en os, des grains de collier en terre cuite, etc., etc. L'épave la plus précieuse consistait en un collier composé de

1. V. mss. Abord.

rondelles en os de quatre à cinq millimètres auxquelles étaient suspendus sept coquillages. ¹

Nous allons rendre compte brièvement des investigations auxquelles nous nous sommes livré dans ce véritable polyandre préhistorique.

Sur le flanc S.-E. du mont de Sene, une sépulture mesurant 1^m80 de longueur sur 0^m75 de largeur, ouverte en mars 1866, nous a restitué des ossements humains, entre autres vingt-neuf dents intactes, une moitié de bracelet en schiste, trois silex entiers, dits *couteaux*, une flèche ébauchée et trois autres objets d'un travail trop rudimentaire pour être déterminés (1^{re} série, pl. IV).

La planche V (1^{re} série) représente les objets suivants, trouvés dans les fouilles des sépultures du plateau du mont de Sene :

N° 1. — Une défense de sanglier percée d'un trou de suspension.

N° 2. — Une dent de loup, également percée à sa base.

N° 3. — Un instrument en jade vert-clair, probablement un amulette.

N° 4. — Un morceau de jade, d'une destination semblable (?)

N° 5. — Un amulette (?) en jade foncé.

N° 6. — Un morceau de jade, en forme de monnaie, vert-noir.

N° 7. — Un silex méplat.

N° 8. — Un beau couteau en silex.

N° 9. — Un poinçon en os, de belle conservation. (La planche V représente tous ces objets de grandeur naturelle.)

1. Nota. — En 1852, un ouvrier découvrit à Dijon, le long d'une voie tendant de Langres à Chalon et traversant l'allée de la Retraite, une suite de tombeaux en pierres brutes; les corps ne paraissaient point avoir été dérangés et ils étaient accompagnés de différents objets, notamment de colliers en coquillages — (V. *Communication de M. Rossignol au Congrès archéologique de France*, séances tenues à Dijon en 1852, p. 11.) Il y a motif de s'étonner de ce qu'un renseignement si important n'ait donné lieu à aucune discussion ni à aucun transport sur place.

En 1870, nous avons, de concert avec M. le docteur Hamy, ouvert, dans la région des dolmens, à 320 mètres dans la direction du mont Juliard, une sépulture de même époque et dont quelques pierres debout nous avaient signalé la présence (1^{re} série, pl. V *bis*). Elle mesurait 1^m15 de longueur sur 0^m90 de largeur. Arrivés à une profondeur d'à peu près 0^m45, nous avons pu en extraire une quantité relativement considérable d'ossements humains ayant appartenu à des sujets de divers âges : trente-deux rotules de différentes grosseurs, nombre équivalent à seize personnes ; dix-sept poinçons en os ; un couteau entier en silex, d'environ 0^m12 de longueur sur 0^m03 de largeur ; divers débris de silex avec traces d'ébauche de travail ; deux dents de cheval ; quelques dents de chien¹. Le tout a été recueilli par M. le docteur Hamy.

Ces diverses fouilles ne nous ont donné que quelques fragments d'un vase qui avait dû être d'une assez grande capacité. La terre était noire, grossière et mélangée de grains blancs.

En terminant, pour Santenay, la nomenclature des monuments et des objets des temps qui échappent à l'histoire, n'oublions pas de signaler à l'attention une légende dont le souvenir n'est pas éteint au pays. Dans le petit bois de la Fée, herceau de verdure, avec des grottes et de belles sources, se dressent deux pics de rochers isolés, à vingt pas l'un de l'autre, adhérents au sol, d'une hauteur dépassant 16 mètres sur une largeur de plus de 6 à la base. Entre les mille légendes des fées, il en est une qui se rattache à ces deux pitons : ce serait deux *géants* ou *génies malfaisants* qu'une fée aurait touchés de sa baguette et réduits ainsi à l'impuissance. Toutefois, ils ont cessé d'être, comme jadis, un objet d'effroi pour les habitants du village et des environs, qui se contentent de les appeler, aujourd'hui, *le Vilain et la Vilaine*. Loin d'être nuisibles, ils servent à annoncer l'orage

1. V. H. de Longuy, *l'Age de bronze à Santenay. Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. II (1872), p. 175 à 179.)

ou la pluie quand on les voit se revêtir d'une couleur plus sombre, et à indiquer l'heure du jour par l'ombre plus ou moins étendue qu'ils projettent, lorsqu'ils sont frappés par les rayons du soleil. ¹

§ V. — AGE DES MÉTAUX.

De toutes les fouilles opérées sur le territoire de Santenay, durant un laps de plus de trente années (1840 à 1872), l'âge des métaux ne s'était révélé par aucune découverte. Ce n'est qu'au commencement de 1872 que le bronze y a fait son apparition première, de la manière la plus significative et la plus intéressante pour l'archéologie provinciale.

Au mois de mai 1872, disons-nous, plusieurs instruments en bronze avaient été trouvés à fleur de terre, au lieu dit les *Collottes*, au milieu des débris d'un banc de roche éroulé. C'était un précieux jalon qui demandait des investigations en règle.

Ayant dirigé sans retard une fouille en cet endroit, nous avons pu tirer de terre, au pied de la portion de roche restée debout, une quantité de fragments de bronze, nous paraissant être les débris d'un culot où la fusion aurait été incomplète. Sur l'un d'eux, il nous a semblé voir l'empreinte d'une plaque non fondue. Leur poids total n'excède pas 13 à 14 kilos, et leur plus grande épaisseur est de 0^m25.

La liste des objets façonnés, trouvés mêlés à ces lingots ou débris métallurgiques, mérite d'être gardée et offrira certainement de l'intérêt au lecteur. De mémoire d'homme, nous ne sachions pas qu'aucun archéologue ait eu la bonne fortune, dans nos régions, de tirer de terre une aussi curieuse épave !

(1^{re} série, pl. VI et VII). — N° 1. — Hache, dite à rebords droits et talon ; longueur, 0^m21, largeur du taillant à son plus grand évasement, 0^m061 ; poids, 790 grammes.

1. Mss. Abord.

N° 2. — Hache, dite à rebord droit et talon ; longueur, 0^m185 ; largeur du taillant, 0^m046 ; poids, 355 grammes.

N° 3. — Hache (petite dimension), se rapprochant de celle dite à rebords, droite, sans talon ; longueur, 0^m032 ; largeur du taillant, 0^m032 ; poids, 117 grammes.

N° 4. — Hache à rebord droit et talon, cassée en deux au milieu ; longueur totale, 0^m195 ; largeur du taillant, 0^m043 ; poids, 350 grammes.

N° 5. — Hache à rebord, talon cassé au-dessus, manquant ; largeur, 0^m044 ; poids actuel, 480 grammes ; taillant, 0^m054.

N° 6. — Hache se rapprochant de celles dites à rebords droits sans talon, dessus cassé manquant ; longueur, 0^m155 ; largeur du taillant, 0^m056 ; poids, 540 grammes.

N° 7. — Faucille, bouton ou cône plat, lame à trois rainures au talon, bout rond ; longueur de la circonférence au dos, 0^m18 ; largeur du milieu, 0^m025 ; poids, 80 grammes.

N° 8. — Faucille semblable à la précédente ; longueur de la demi-circonférence au dos, 0^m19 ; largeur, 0^m024 ; poids, 70 grammes.

N° 9. — Faucille à lame sans rainure, bouton de l'attache rond ; longueur de la demi-circonférence au dos, 0^m17 ; largeur, 0^m022 ; poids, 80 grammes.

Les n° 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, comprennent sept faucilles ou plutôt serpes. Plusieurs sont complètes, mais toutes sont brisées en différents morceaux.

N° 17. — Trois tronçons d'une lame d'épée avec forte arête arrondie au milieu ; ces débris se raccordent ; largeur de la lame à l'endroit le plus fort, 0^m024, au plus faible, 0^m018 ; les morceaux rejoints atteignent 0^m19 en longueur.

N° 18. — Deux fragments d'un bracelet à cinq cannelures ; longueur de la circonférence, 0^m07 ; largeur, 0^m022.

N° 19. — Taillant d'une hache brisée ; hauteur du morceau, 0^m045 ; taillant, 0^m062.

N° 20, 21, 22. — Trois débris de divers talons de hache.

N° 23. — Virole à aileron circulaire. ¹

Comme on le voit, l'âge de bronze a réuni son contingent à l'âge de pierre pour établir d'une manière irréfutable l'origine préhistorique de Santenay et des pays environnants. Afin de ne rien omettre en ce qui concerne notre contrée sur cette étape de l'humanité, c'est le cas de faire appel à un souvenir local qui a sa signification dans l'espèce. Il n'y a pas de témérité à remonter à l'époque gauloise pour expliquer la coutume de chanter *le Gui de l'an neuf*, coutume qui s'est conservée à Santenay plus religieusement qu'en tout autre village de Bourgogne. « Afin de supporter les voix aigres et discordantes des jeunes gens et des enfants qui vont à toutes les portes détonner le chant monotone du *Gui de l'an nai*, on a besoin sans doute de se rappeler le jour où les druides, revêtus de la robe blanche, armés d'une faucille d'or et portant un sceptre surmonté du croissant des prêtres de l'antique Héliopolis, venaient chercher dans la forêt, avec des cérémonies religieuses, le gui sacré pour le distribuer au peuple, sous forme d'étrennes ou renouvellement de l'année. » Ces lignes, d'un écrivain local, bien qu'un peu colorées par la poésie, ne paraissent rien émettre de trop hasardé. Comme lui, nous pensons que nul lieu ne fut plus favorable aux assemblées périodiques de l'ancienne Gaule et aux cérémonies sombres et mystérieuses de nos lointains ascendants, que le plateau nu et aride de cette montagne de Sene, aujourd'hui couronnée de trois croix, l'une des crêtes les plus élevées de nos contrées ². Au

1. L'analyse des objets recueillis dans cette fouille vraiment célèbre, faite au laboratoire de l'École des mines de Paris, sous la direction de M. l'ingénieur A. Carnot, a donné les résultats suivants.

On a dosé pour 100 parties :

Fer	0,28
Cuivre.....	99,10
Arsenic	0,02
Plomb, zinc.....	0,00
Argent.....	0,00

2. Le mont de Sene a 525 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer.

nord s'étendent des bois, et le gui est encore suspendu aux rameaux des vieux chênes. Ces bois se prolongent au travers d'une gorge profonde dont l'aspect sinistre est justifié par le nom de Bas-d'Enfer.

Fait extraordinaire! Le culte des eaux, si répandu dans l'ancienne Gaule, n'a laissé à Santonay que des traces peu appréciables. Près de la Fontaine salée, nuls vestiges anciens n'ont apparu, de mémoire d'homme du moins. Il y a bien, sous le *bois de la Fée*, près des premières habitations du hameau de Saint-Jean, à une trentaine de mètres de l'église, infixée dans le mur d'une fontaine, une figure d'un travail grossier et réputée gauloise jusqu'à ce que l'archéologie lui ait assigné l'époque gallo-romaine. On a donné à cette sculpture le nom d'un saint et les bonnes femmes du pays ont voué un culte particulier à la *fontaine Saint-Eloi* dont les eaux, selon une tradition immémoriale, guérissent les enfants d'une maladie éruptive à la tête : il suffit d'y laver leur linge le vendredi avant le lever du soleil. En examinant de près la figure en question, on n'y découvre que le petit cippe funéraire d'un forgeron gallo-romain armé de ses tenailles. Tel est l'attribut qui aurait fait penser à l'orfèvre du roi Dagobert ¹. Quoi qu'il en soit, comme pour saint Plote, à Saint-Romain, qui n'est autre chose qu'une sculpture gallo-romaine placée sous une fontaine, il est hors de discussion que la vénération pour les eaux remonte à des temps antérieurs à la conquête, et que telle est l'origine des actes de superstition qui se sont perpétués jusqu'à nos jours.

§ VI. — SÉPULTURES DE L'ÂGE DU FER.

Nous touchons aux temps historiques par les sépultures de l'âge de fer, qui n'est pas inconnu dans nos pays, bien que loin de s'être montré dans des conditions aussi avantageuses

1. Pareille qualification avait été donnée à un beau cippe représentant un personnage avec des tenailles et un marteau, trouvé à Quincy, près Nuits (Côte-d'Or), en 1857 et déposé au musée de Beaune.

que la pierre polie et le bronze. Sur la chaume qui s'étend entre le sommet des roches taillées à pic de *Saint-Jean-de-Narroce* et le bois de M. le comte Albert de Drée, à quelques mètres des entrées des cavernes de l'âge quaternaire, existe un vaste polyandre. Sa superficie, qui va du nord au sud, a 460 mètres de longueur sur 235 de largeur. Sur cette surface se dressent çà et là de nombreux tumulus de diverses grosseurs qui sont plus ou moins détériorés par le temps.

La population qui habitait nos contrées à cette époque reculée procédait aux dernières cérémonies par l'incinération, ce qui explique l'agglomération de ces sépultures à proximité des bois. Le mobilier de ces tombelles est assez pauvre, à en juger parce que nous en ont rendu les différentes fouilles que nous avons pratiquées.

Le plus beau de ces monuments pierreux, garnis à leur base d'une ceinture de pierres plates posées sur la tranche, probablement pour empêcher de glisser la terre dont ils devaient être recouverts, mesure 80 centimètres de hauteur au centre et a 10 mètres de circonférence. L'entassement se composait de terre et de pierres à plat posées sans symétrie. Au milieu, nous avons trouvé les débris d'un vase pansu qui devait être assez volumineux d'après la forme, le nombre et la grosseur des débris d'une poterie rougeâtre, composé au dedans de terre noire à grains blancs, des cendres (probablement celles du défunt), avec un petit fragment d'os humain tellement calciné, que nous n'avons pu le classer, une lame de poignard en fer au taillant légèrement arrondi et semblable aux lames des couteaux dont se servent les bouchers pour enlever la peau des animaux, ayant 10 centimètres de long sur 2 centimètres de large, et un bracelet en pierre schisteuse très dure¹. Les objets en silex font complètement défaut dans ces sépultures et la plus grande partie en a été violée. Un semblable polyandre, mais

1. Ces objets ont été envoyés au musée de Saint-Germain-en-Laye.

contenant des tumulus moins nombreux, est placé au-dessus du bois dit *la Garenne de Nolay*, et révèle les mêmes habitants.

§ VII. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE.

Le *mont de Sene* est le nom d'un énorme tertre en partie naturel, en partie construit par la main des hommes, sur le finage de Santenay. Il mesure 35 mètres de hauteur, sur 95 mètres de long et 13 mètres de large au sommet, en face du camp romain de Chassey, à une altitude de 425 mètres au-dessus du niveau de la mer. Cassini a écrit ce nom sur la carte de Bourgogne *Deuxième*, en réunissant l'article avec le nom propre, suivant la prononciation villageoise encore usitée de nos jours.

Cette désignation de *Sene* indique clairement un point d'assemblée, de réunion pour les populations, à l'occasion de fêtes civiles ou religieuses, à l'époque gauloise, et cette origine antique se trouve, ce qui vaut mieux, confirmée par les données de l'archéologie¹. On y rencontre, en effet, un nombre considérable de tertres funéraires des temps préhistoriques, une quantité de fosses cloisonnées de pierres debout. Ces tombeaux, fouillés par M. Ch. de Longuy et par son fils M. Henry de Longuy, forment une longue succession qui commence à la pierre polie pour finir au temps de l'occupation romaine.

Indépendamment de cette destination funéraire, attestée par des faits aussi nombreux que significatifs, certaines appellations révèlent les vestiges du paganisme gaulois : le *bois de la Fée*, les deux pics de rochers *le Vilain* et *la Vilaine* disent déjà beaucoup, mais le culte des eaux joue, comme nous l'allons voir, un rôle au moins aussi important.

1. Les silex taillés recueillis à la base du mont de Sene sont contemporains de ceux du célèbre oppidum de Chassey qui domine l'autre rive de la Dheune. La rareté des tombeaux découverts sur ce point permettent de croire que les habitants traversaient la vallée pour venir enterrer leurs morts sur le versant du mont de Sene. (V. G. Bulliot, *le Temple du mont de Sene, à Santenay (Côte-d'Or)*, ouvrage recommandable par une foule d'observations faites sur place et développées avec la plus grande clarté)

Au pied du mont de Sene, sous le *bois de la Fée*, où sont les premières maisons de Saint-Jean, à peu de distance de l'église, on remarque dans le mur d'une fontaine, une figurine gallo-romaine d'un travail grossier. Le personnage, revêtu du *sagum* et des braies, présidait sans doute à la source. Il a pris le nom d'un saint Éloi après l'abolition du culte païen, et l'eau possédait, entre autres vertus miraculeuses, celle de préserver les jeunes enfants de la teigne et de les en guérir. Afin d'arriver à ce résultat, les mères se rendaient le vendredi, de grand matin, au bord de l'eau, avant le lever du soleil, pour y tremper le linge du nourrisson et obtenir sa guérison, dès les premières atteintes du mal venu ou à venir. Cette visite matinale rappelle la formalité de l'empirisme gaulois, d'après laquelle toutes les pratiques superstitieuses, ainsi que la cueillette des plantes médicinales, devaient précéder l'aurore; les incantations, transmises par l'antiquité à la sorcellerie, avaient lieu avant l'apparition de la lumière. La consécration de la fontaine à saint Éloi, le patron des orfèvres, ciseleurs, forgerons, a aussi sa signification : rien n'infirmerait l'idée de la substitution de ce saint au Mercure gaulois, inventeur des arts qui nécessitent l'emploi de la tenaille et du marteau.

Connu dans le pays sous le nom de montagne des Trois-Croix, le mont de Sene doit cette appellation à un calvaire, élevé en 1707, détruit en 1793 et réédifié en 1803⁽¹⁾. Les travaux exécutés pour cette restauration ont inauguré les découvertes archéologiques qui s'y sont succédé depuis. Les premières ont consisté dans une vingtaine de monnaies du bas empire, dans quelques pans de murailles détruites et dans un petit bas-relief en pierre représentant ou Hercule ou Mercure gaulois, mais ces trouvailles n'engagèrent personne à entreprendre une exploration en règle. Ce ne fut qu'en 1872 que MM. Létorcy, de Santenay, en se promenant

1. 2^e série, pl. I.

au sommet de la montagne, recueillirent non loin de la croix du milieu, à la surface du sol, une petite table de pierre calcaire couverte de caractères qui, partagée en deux morceaux rapprochés, nous ont donné l'inscription suivante :

AVG . SACR
DEO . MERCVRIO
CENSORINVS
PAVLLINI . FILIVS
EX . VOTO

« Au dieu Mercure, Consorinus, fils de Paullinus, ex-voto. »¹

Selon toute apparence, cette tablette était scellée dans un mur ou dans un grand piédestal de statue. La présence d'un monument aussi caractéristique lève toute incertitude sur l'existence du culte de Mercure dans nos régions. Cette opinion prend encore une plus grande consistance, si l'on se souvient qu'à peu près à la même époque, une autre fouille a mis à découvert, au milieu des maçonneries renversées, avec des monnaies du deuxième au quatrième siècle, l'épaule gauche d'une statue en pierre calcaire, couverte d'une draperie sur laquelle se détache, croit-on, un reste de serpent. Si le bloc était plus complet, on aurait des raisons de voir dans ce fragment la représentation de Mercure avec le caducée et le peplum.

Encouragé par ces premiers résultats, l'un de nos archéologues bourguignons les plus connus, le président de la Société Éduenne, M. J. Bulliot, a commencé et mené à fin sur les lieux, en 1872, une fouille méthodique, qui a mis à jour les fondations d'un temple ainsi que ses dépendances parfaitement conservées². Nous laissons la parole à notre savant collègue, en abrégé un peu le récit de ses opérations, mais en insistant toutefois sur les points les plus dignes d'intérêt.

1. 2^e série, pl. VII.

2. M. Ch. Létorey s'était chargé de lever tous les plans, et M. H. de Longuy de surveiller les fouilles en l'absence de M. Bulliot.

Le sous-sol se compose du banc de rochers qui court sur tout le plateau, recouvert d'un amoncellement de pierres perdues débordant les bases de l'édifice¹. Cet entassement de pierres, jetées pêle-mêle dans une entière confusion, ce qui est de nature à étonner à première vue parce qu'il nuisait à la solidité des fondations, n'a pu avoir pour but que l'assainissement, attendu que les eaux pluviales, coulant dans les interstices, trouvaient une issue aussi prompte que facile. Les fondations du temple, larges d'un mètre, reposent sur cet amoncellement qui s'élargit avec le mamelon lui-même. Elles ont deux retraites successives : l'une de 0^m20, l'autre de 0^m10. Ce n'est qu'à 2 mètres de hauteur au niveau d'un béton qui couvre cet amas compacte de blocailles que le mur prend sa largeur normale : 0^m70 et 0^m50, selon les lieux.

Au-dessus des basses fondations en gros moellon, se trouvent deux assises en pierre sur champ, légèrement inclinées de 0^m40 de hauteur, liées avec d'excellent mortier. Elles supportent un empâtement de pierres à plat sur lesquelles s'élèvent la maçonnerie par assises. Les parements en pierre calcaire de la montagne, équarris et placés à joints croisés, étaient recouverts d'une forte couche d'enduit rouge d'à peu près 0^m02 d'épaisseur.

La forme du temple proprement dit affectait celle d'un rectangle de 26^m10 sur 12^m90, entouré de portiques. Ce rectangle comprenait deux corps coupés par un petit couloir ouvrant de l'est à l'ouest, et auquel donnait accès un escalier de quatre marches, qui, plus nombreuses autrefois, conduisaient vraisemblablement à une terrasse visible encore à mi-côte.

La partie méridionale ou de gauche comprend un carré central, *cella*, de 5 mètres en œuvre du nord au sud et de 4^m65 de l'est à l'ouest, entouré d'un portique d'une largeur inégale : 3^m90 sur deux faces et 2^m90 seulement sur les

1. En approchant du sommet, environ à 1 mètre des carrelages, il y avait des débris de poteries et de tuilcaux, signes certains d'une occupation antérieure.

deux autres; il est pavé en *scaïolo* de petites pierres noyées dans un bain de chaux très dur. Nous consignons ces renseignements dans la pensée d'une reproduction prochaine par le dessin.

Sauf de légères variantes de détail, principalement dans l'orientation, l'autre compartiment du couloir ne diffère pas du précédent. Toutefois, l'examen du plan semblerait indiquer l'existence d'une colonnade; aucun vestige n'en a été trouvé. La toiture était en tuiles d'excellente fabrication. L'épaisseur des murs, de 0^m55 à 0^m70, prouve que les maçonneries du mont de Sene, bien que solides, n'offrent pas le caractère d'un édifice public, mais plutôt celui d'une bonne construction rurale de moyenne hauteur. ¹

Sous la *cella* de droite existait un caveau, ainsi que cela se pratiquait dans les temples antiques pour renfermer le trésor et les objets destinés au culte. L'effondrement de la voûte, le vide rempli de décombres, ont rendu l'examen des plus difficiles. On a retiré un tronçon de petite colonne, long d'un mètre, un certain nombre de médailles romaines, des clous à deux branches, destinés à maintenir les ex-voto ou les placages en pierre dont on a vu quelques fragments, mais point de marbre, si ce n'est un mince débris de porphyre d'Égypte. Le caveau était revêtu d'un enduit blanc, les frises et les corniches en mortier de chaux et de sable, se composaient d'oves sans variété, mais d'une solidité extrême et d'une résistance à l'humidité qui leur faisait simuler la pierre. ²

Une ruine aussi complète que celle du temple de Santenay a anéanti une foule de renseignements; aussi le mouvement considérable de terre nécessité par les explorations ne devait-il pas être fécond en résultats. Il n'a amené la trouvaille que d'un débris de statue d'une Pallas, reconnaissable

1. Cf. *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. III; *Fouilles du mont de Sene*, pl. II, III, IV.

2. *Ibid.* pl. XIV, nos 4, 5, 6, 7 et 8.

à son casque à cimier et à son bouclier imbriqué¹, ainsi que de deux colonnes en pierre de Meursault que leurs faibles dimensions empêchent d'attribuer à une colonnade. Surmontées d'un abaque saillant de 0^m26 de côté, avec des annelets, elles sembleraient à première vue avoir orné la niche de quelque divinité, et si l'on eût trouvé à côté quelques fragments d'archivolte et d'arcature, cette hypothèse aurait sa solution rationnelle. Quoi qu'il en soit, la découverte de ces colonnes avec leurs chapiteaux est une des plus importantes de la fouille. Le même travail a encore fait voir que la décoration des murs consistait en peintures fines et unies, entourées de baguettes de diverses couleurs, peut-être de cadres en stuc, mais sans qu'on y ait reconnu la trace d'aucun sujet à personnages et rien même qui indiquât des treillages et des fleurs. Une corniche d'une certaine richesse en mortier stucé, de bonne fabrication, ornait le pourtour et avait laissé dans les décombres une quantité d'oves de grandeurs variées et de suffisante conservation.²

La principale singularité du temple de Santenay est dans ses deux compartiments. D'après M. Bulliot, l'un aurait été consacré à Mercure, si l'on se reporte au tronçon de la statue au serpent, trouvée dans la *cella* même, et à l'ex-voto de Censorinus, jeté en dehors avec les fragments d'une image du dieu, découpé dans un bloc taillé en forme de niche, d'un mètre environ de haut, et actuellement en la possession de M. Bulliot. « La divinité de l'autre compartiment, — ajoute le même archéologue, — semble désignée sur les lieux mêmes, par la fontaine sacrée qui coule au pied des roches. C'était un de ces génies chers aux Gaulois, dont le culte constituait, à proprement parler, leur religion et avait à leurs yeux la primauté sur celui des grands dieux. Cette dualité ne correspond-elle pas aux deux génies cités plus

1. Cf. *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. III : *Fouilles du mont de Seno*, planche XI.

2. *Ibid.* pl. XIV, n^{os} 4, 5, 6, 7 et 8.

haut, le *Vilain et la Vilaine*, figure barbare empruntée à la nature de ces nombreux groupes en pierre de deux divinités de sexe différent, si fréquemment réunis dans les bas-reliefs païens de notre contrée? On voit au musée lapidaire d'Autun un Mercure avec le caducée, assis à côté d'une fée tenant la patère et la corne d'abondance. Tels étaient les génies de Santenay. »

Au couchant, sur la déclivité du mamelon, existait une habitation composée de cinq pièces principales et de deux petites dessertes, presque contiguës au temple¹. Dans la partie qu'on peut regarder comme le vestibule, il s'est rencontré des poteries, samiennes et autres, en assez grand nombre, avec un vase décoré à la barbotine, trois poinçons en os, un cornillon de chevreuil, un couteau et une lance en fer, des fibules en bronze, des fragments de bracelets, une médaille d'argent, des débris d'une statuette en pierre, protectrice du logis, un style en fer, des ustensiles de ménage et un petit béliet de terre blanchâtre. Dans le compartiment de gauche, un poinçon en os, une médaille d'argent et deux de bronze de la décadence; dans d'autres pièces un bracelet, une grosse médaille en bronze, une clef annulaire guillochée et deux autres médailles². Ces appartements, comme le temple lui-même, étaient dépourvus de luxe; le marbre y faisait défaut, le calcaire poli ne s'y montrait même pas. Tout concourt donc à établir que l'édifice du mont de Senne se réduisait à l'un de ces sanctuaires ruraux élevés près des sources sacrées de la Gaule, et habités par un prêtre qui accomplissait les rites religieux et recevait les offrandes des populations.

En se reportant à l'est sur la pente du mamelon opposée aux logements, à une faible distance au-dessous et à gauche du temple, on découvrit une autre construction, en forme

1. Cf. *Mém. de la Soc. Eduenne*, nouv. série, t. III : *Fouilles du mont de Senne*, planche VI.

2. *Ibid.* pl. XVI, XVIII, XIX et XX.

de rectangle de 5^m40 sur 3^m40, entièrement isolée et dont la porte regardait l'orient. Dans cette case, les découvertes ont été nombreuses et intéressantes : c'était un nombre considérable de statuettes votives, dont on a pu accorder plusieurs morceaux. « Cette accumulation d'objets, — dit M. Bulliot, — désigne-t-elle un petit oratoire séparé, une sorte de dépôt où les pèlerins pouvaient se procurer à prix d'argent les ex-voto et les statuettes conformes à leur culte de prédilection ; ou bien, après la destruction du temple, ces restes épars sur le flanc de la montagne auraient-ils été ramassés par une main pieuse et recueillis dans le petit édifice pour les soustraire aux pieds des passants ? Parmi ces images, on voit les tronçons de plusieurs génies gallo-romains assis sur des sièges à dossiers plus ou moins ouvragés, et très répandus dans les laraires d'Autun. L'un d'eux, d'un bon travail, a sur la tête une couronne murale, d'autres, d'un style inférieur et représentant des fées locales, étaient une marchandise populaire par le sujet et le bas prix. Des bras, des mains, des pieds, des fragments de jambes y figurent en grand nombre ; mais comme ils ont tous subi des fractures, il est difficile de discerner s'ils ont appartenu à des statuettes ou s'ils sont de simples ex-voto représentant des parties du corps, offerts au temple après une guérison. Plusieurs mains s'appuient sur des cornes d'abondance ou tiennent des patères remplies de fruits, dont quelques-uns ressemblent à une pomme munie d'une sorte de manche droit serré dans la main ; un personnage sur une pierre funéraire d'Autun tient un fruit semblable. D'autres figurines étaient debout, et parmi elles une Pallas casquée, d'une charmante expression, dont il ne reste que la tête brisée au col, un petit dieu d'un très bon style, qu'on prendrait pour Apollon ou pour Mercure, s'il avait une caractéristique, et qui n'a pour tout vêtement qu'un manteau jeté sur les épaules. ¹

1. Cf. *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. III, pl. VIII, IX, XI, XII, XIII, XIV, XV et XVI.

» On doit classer parmi les pièces vraiment artistiques la partie supérieure, haute de 0^m17, d'une statuette de fée en calcaire brisée à mi-corps, sur laquelle on voit les coups d'outil du sculpteur, comme si le temps de parachever son œuvre lui eût manqué. Le personnage debout était adossé à un fond massif, une niche sans doute, de 0^m05 d'épaisseur, sur laquelle il se détache presque en ronde bosse. Le bras gauche et la main qui tient une pomme sont projetés de 0^m06 en avant. Sur les cheveux roulés au sommet du front est placé un diadème; une légère draperie tombant de l'épaule gauche laisse à nu le sein et le bras droit bien modelés; les détails anatomiques sont indiqués avec une fidélité assez rare dans ces sortes d'ouvrages. »¹

Sans doute, les détails qu'on vient de lire sembleront un peu longs, mais la nécessité s'en imposait impérieusement. En archéologie, nul renseignement n'est à dédaigner, et en matière de fouilles les moindres résultats doivent être consignés avec le plus grand soin, surtout lorsqu'on n'a affaire qu'à des vestiges. Tel est le motif pour lequel nous ne laisserons rien passer sans le décrire.

Outre le Mercure en bas-relief dont il a été précédemment parlé, les fragments indiquent deux ou trois statues de 1^m à 1^m30 de hauteur. La seule qu'il soit possible de déterminer, et dont mention est déjà faite, est une Pallas en pierre calcaire dont le haut du casque garni de son cimier a été retrouvé en deux pièces avec une portion du torse et le bouclier orné d'imbrications. Deux autres tronçons recouverts de draperies, une jambe de forte dimension, un bras, sont là pour attester que le sanctuaire possédait une collection de divinités dont les fragments, appartenant tous à des sujets différents, pouvaient atteindre le nombre de quarante². Ce chiffre serait probablement dépassé si les

1. Cf. *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. III : *Fouilles du mont de Seno*, planche X.

2. *Ibid.* pl. XI.

fouilles étaient possibles sur d'autres points du terrain environnant. Les autres objets sont malheureusement indéterminables, si l'on en excepte deux bases de statuettes, et un énorme doigt de pied, qui ne peut provenir que d'une statue colossale, si ce n'est pas un ex-voto spécial.¹

La numismatique joue un rôle trop important dans la fixation des époques pour que nous ne donnions pas la liste complète des trouvailles de cette nature opérées au mont de Sene pendant les fouilles. Ce point a restitué 5 moitiés de pièces coloniales;—Auguste, 7;—Tibère, 3;—Claude I^{er}, 5;—Vespasien, 1;—Trajan, 5;—Hadrian, 2;—Antonin le Pieux, 6;—Faustine, 3;—Faustine, 1;—Marc-Aurèle, 4;—Véruis, 1;—Lucille, 3;—Commode, 1;—Crispinne, 1;—Caracalla, 1;—Dioduménien, 1;—Maximin, 1;—Valérien, 1;—Gallien, 5;—Salonine, 1;—Claude II, 5;—Tétricus, 18;—Probus, 1;—Numérien, 1;—Constance Chlore, 3;—Theodora, 1;—Licinius, 1;—Valens, 15;—Constantin, 59;—Crispus, 5;—Constans I^{er}, 11;—Constantin, 23;—Julien, 3;—Valentinien I^{er}, mort en 375, 11;—Gratien, 6;—Théodose, 7;—Fl. Victor, 1;—Honorius, 6;—Constans III, 4;—Arcadius, 5.

Les médailles trouvées par M. Louis Létorey au mont de Sene s'élèvent au nombre de 251. Cinq de ces pièces sont en argent. Le reste, en grands, moyens et petits bronzes, offre la même série que celles rencontrées pendant le travail de déblai. Celles recueillies par M. Henri de Longuy sont au nombre de 21, savoir : 17 médailles gauloises en argent, dont une très belle de Q. DOGII, 2 médailles gauloises en bronze dit *potin*, 1 Vespasien en or, et 1 Faustine en argent.

En somme, le mont de Sene, y compris son pourtour, nous restitue 514 pièces jusqu'à ce jour.

Cette série s'arrête à Arcadius mort en 408. Dans ces conditions, le temple de Santenay semblerait avoir échappé

1. Cf. *Mém. de la Soc. Éduenne*, nouv. série, t. III : *Fouilles du mont de Sene*, pl. XIII et XV.

au zèle militant de saint Martin lors de la mission de cet apôtre dans le pays éduen. Il y aurait lieu d'attribuer sa ruine aux édits d'Arcadius en 399, qui, à l'égal de ceux de Théodose (381 à 392), déclaraient une guerre ouverte aux sanctuaires païens.

Le séjour des Romains dans notre village a encore laissé d'autres traces dont la revue ne manquera pas d'intérêt.

Des ruines antiques, des débris significatifs de constructions romaines se rencontrent à chaque pas. Au climat dit des *Pouilloux*, il s'est trouvé des tuiles à rebords, des monnaies ainsi qu'un petit bas-relief en pierre qui a été placé dans les fondations d'une écurie par le possesseur de ce terrain.

En descendant la montagne, au climat de *la Malle*, il s'est trouvé plusieurs médailles, dont quelques-unes de Tétricus.

Plus rapprochés de la Dheune, et au couchant de l'emplacement occupé aujourd'hui par Santenay-le-Bas, s'élevaient des *villas* romaines dont les débris couvrent les vignes du climat appelé *les Caves*. Ce sont des briques entières ou fragmentées, des débris de toutes sortes de poterie rougeâtre dont certains d'une pâte très fine, des morceaux de marbre blanc provenant de fûts de colonnes, de chapiteaux, de frises, de corniches, des débris de verre ¹. Ce lieu a donné aussi une quantité notable de médailles ou monnaies romaines grands et petits bronzes, 1 Agrippa, 1 Antonin, 1 Vespasien, 1 Marc-Aurèle, Commode, des Gallien, Tétricus, Gratien, Faustine jeune ², des styles, une plaque de bronze sur

1. Beaucoup étaient au musée de Beaune et occupaient un compartiment spécial avant la prétendue réorganisation des collections.

2. Les médailles trouvées jusqu'à ce jour dans ces climats et recueillies par M. II. de Longuy s'élevaient à 601 pièces, savoir : 10 pièces grecques en bronze ; — 7 grands bronzes, d'une conservation parfaite : Augusta, Trajan, Faustine, Caracalla ; — 93 grands bronzes : Claude, Vespasien, jusqu'à Gordien III ; — 97 moyens bronzes : Auguste, Agrippa, Néron, jusqu'à Constantin ; — 2 demi-bronzes de Vitellius ; — 1 denier argent d'Aquilia Severa ; — 289 petits bronzes d'Auguste, Néron, Caracalla, Victor, etc. ; — 93 médailles argent, module ordinaire et très bien conservées : Néron, Trajan, Géta, jusqu'à Salonine ; — 1 Tibère argent, R. PONTIFEX MAX. ; — et 9 consulaires argent : Acilia, Antonia, Eloulia, etc.

laquelle on remarque une tête en relief. Un style et une agrafe en bronze viennent d'un autre climat, dit *Embazé*, en suivant la rivière et près de la planche de Remigny.

Parmi les nombreuses routes qui partaient d'Augustodunum, deux sillonnaient une partie de notre canton. L'une, passant non loin de la célèbre colonne de Cussy, a laissé des traces dans plusieurs communes voisines et notamment à Molinot; l'autre communiquait de la ville d'Auguste à Cabillo, et suivait son cours par Auxy, Saint-Émiland, Couches, Dennevy, etc. C'est là que se détachait de la voie principale, le chemin se dirigeant sur Beaune, traversant Saint-Gilles, Cheilly, Santenay, Remigny, Chagny, Corpeau, Corcelles, finage de Meursault, Tailly et Bligny-sous-Beaune. La largeur de cette voie d'embranchement, couverte maintenant en grande partie de vignes et de terrains cultivés, paraît avoir été de 5 à 6 mètres. La vigne vient mal sur la place de la chaussée, et les vigneron ne peuvent creuser leurs fosses à provins, à cause de la dureté du ciment et des dalles fortement encaissées sur les bords.

Ce chemin servait aussi de communication aux camps et forteresses de Chamilly, Rome-Château, mont Juliard, commune de la Rochepot, et de Montmélien à Meursault. Il était bordé de *mansions* dont les emplacements se laissent reconnaître par des débris d'antiquités qu'on y a découverts et qu'on y découvre encore. A Saint-Gilles, ce sont des colonnes en pierre blanche, ordre toscan; à Santenay, les objets dont la nomenclature précède; à Corpeau, des débris semblables. Sur le finage de Meursault, entre cette localité et Corcelles, au climat des *Chaseaux*, des fragments de beaux marbres antiques, des monnaies, des ferrements, des débris de statues recueillies au milieu des ruines, avaient place à l'ex-musée archéologique de Beaune. Enfin des débris de tuiles à rebords, de poterie fine et grossière, des médailles, à Tailly et à Bligny, indiquent deux dernières stations avant Beaune.

La *fontaine salée* n'était pas non plus inconnue des Romains. Lorsque, en 1825, le propriétaire fit construire le puits dans l'ancien emplacement de la source, M. Abord affirme qu'on trouva une grande quantité de monnaies dont quelques-unes à l'effigie d'Antonin.

Terminons cette nomenclature fidèle, bien qu'un peu aride, par la description de plusieurs intéressants objets d'art. Il s'agit de trois statuettes trouvées ensemble sur la montagne de Santenay, dans une vigne du climat de la Roche, ainsi appelée à cause de la présence d'un énorme et haut rocher taillé à pic, et couronné d'une assez vaste plateforme de laquelle on découvre un horizon immense; ces trois figures d'une très belle conservation et recouvertes entièrement d'une patine que l'art moderne est impuissant à imiter, méritent quelques lignes de description :

La première, certainement la plus curieuse, d'une hauteur de 0^m08, représente un personnage vêtu du *sagum* (pl. VIII). On remarque que cette espèce, ouverte sur le devant et attachée par une ceinture à la hauteur des hanches, est marquée de petits disques ou ronds irrégulièrement disposés; les jambes sont couvertes de X en croix transversales gravées avec symétrie. Une chevelure volumineuse en forme de couronne, divisée en deux rouleaux retombant sur le cou, ombrage la tête d'un aspect grave et sombre; une barbe épaisse revêt le menton. Le front est orné d'un croissant. La main droite porte une coupe à peu près semblable à nos verres à boire; la gauche est élevée de manière à faire supposer, au premier examen, qu'elle tenait également une coupe. On a cru y reconnaître un prêtre de Bacchus ou un *pocillateur* gaulois. Ces petites statues se plaçaient sur la table du repas avec celles des divinités et principalement celles des dieux lares.

Nous avons évidemment sous les yeux un *Dis pater* ou Jupiter gaulois, identique à ceux conservés dans plusieurs musées, notamment à Saint-Germain-en-Laye, qui en possède

une belle série, à Lyon et à Beaune. Les collections municipales de cette dernière ville en montrent un de conservation admirable, qui a encore, fixé à sa main droite, le marteau au long manche, son principal attribut.

En ce qui concerne les statuette de ce genre, chez toutes celles qu'il nous a été donné d'observer, le style est rude et sec; souvent les parties manquent de proportion; les traits de lime et de burin sont droits et maigres; on voit que l'auteur s'est attaché à imiter le style romain, sans que pour cela l'élément gaulois cesse de dominer dans son œuvre.

Au sujet de la seconde (pl. VIII), M. le docteur Loydreau donne une description détaillée, dont nous sommes heureux de reproduire quelques extraits :

« La seconde statuette était assise et son siège n'a pas été retrouvé : elle est entièrement nue; sa tête est ceinte d'une couronne de pampres ou de lierre dont les bandelettes retombent sur ses épaules avec une grande mèche de cheveux sur chacune d'elles; le reste de la chevelure est divisé en deux parties égales, séparées par une raie allant du front à la nuque où elles se réunissent et forment un chignon. De la main droite, cette figurine tient une coupe en forme de corne ou *rhyton*, d'où découle la liqueur qu'elle contient; le bras gauche est à demi plié, mais au petit trou rond qui se trouve entre les trois derniers doigts et le pouce, à l'index à peu près étendu, il est aisé de voir que cette main tenait un objet ayant un manche et portant en partie sur le premier doigt, et comme cet objet ou plutôt ce vase recevait la liqueur qui tombe du *rhyton*, il en résulte qu'il ne pouvait être qu'une patère.

» Sur les monuments romains, la patère est entre les mains des dieux comme un symbole des sacrifices qui leur sont offerts, ou dans celles de leurs ministres comme un attribut de leurs fonctions. Il n'est donc guère permis de douter que ce bronze ne se rapporte au culte de Bacchus;

il est probable que c'est ce dieu lui-même que l'artiste a voulu représenter, car si c'eût été un de ses ministres il eût été debout. Les antiquaires, en effet, ont constamment remarqué que les statuaires anciens ne représentaient assises que les statues des dieux ou les images des grands hommes ou des souverains divinisés; ce qui milite en faveur de cette opinion, c'est cette délicatesse, cette mollesse aimable qui sont empreintes sur la petite statue; c'est cette taille flexible, c'est l'arrangement de ses cheveux que les poètes appellent cheveux d'or, χρυσόκωμας, cheveux fins, ἀβρυκόμας; ce sont les traits rians et féminins du visage, principal attribut de Bacchus.

» A quelle époque de l'art cet objet de 0^m11 appartient-il? Évidemment, c'est à celle d'Adrien, parce que, sous cet empereur, le style, qui est celui de la petite statue, devient plus fin, plus pur, plus recherché que sous ses prédécesseurs; les cheveux furent plus travaillés, plus unis, plus détachés, les cils relevés, les pupilles indiquées par un trou profond, usage rare avant ce prince et fréquent après lui. »

La troisième figurine est celle qui, sous le rapport de l'art, mérite à coup sûr le plus d'attention. Elle doit représenter Mercure (pl. VIII). Il n'y a plus, à la vérité, ni talonnières, ni pétase, mais la bourse tenue à la main droite suffit pour la constatation de l'identité. Un petit trou, formé par la main gauche fermée, révèle qu'un objet y était fixé, probablement une patère ou un volumen, comme il en existe un dans la main du Mercure du musée de Florence. Le dieu est debout, entièrement nu, ses formes sont celles d'un adolescent; le torse est d'une beauté admirable, les boucles de ses cheveux, travaillées au burin avec une délicatesse inouïe, ainsi que ses oreilles, rappellent les belles médailles de Marc-Aurèle dans sa jeunesse et, par conséquent, la plus haute période de l'art chez les anciens; ses petits yeux, incrustés en argent, indiquent le soin apporté à la confection de cette œuvre d'art. En un mot, nous ne pouvons que partager sans réserve

*

l'opinion du docteur Loydreau lorsqu'il voit dans notre statuette un des beaux morceaux de la statuaire antique et peut-être une copie de ces beaux Mercurès de Polyclète, de Céphissodote et de Pisistrate, dont Pline fait mention.

Pour terminer l'époque gallo-romaine nous signalerons dix-neuf pierres gravées, cornalines blanches et rouges, trouvées à Santenay et dans les environs (pl. IX); la plus belle représente un empereur et l'impératrice en face; ces deux bustes semblent être ceux d'Adrien et de Sabine, l'empereur est revêtu d'une peau de lion dont les deux pattes se croisent sur le col et la tête repose sur son chef; une tête de Caracalla; un Socrate, comme sujets entiers; nous voyons une offrande à Priape, pièce rare d'autant plus qu'elle est taillée dans sa gangue, c'est un personnage assis jouant de la musette en face d'une statuette du dieu Priape (trouvée dans le climat des Laves), une autre représente l'éducation d'Achille, etc.

§ VIII. — FLORE. — PLANTES LES PLUS REMARQUABLES
DE LA MONTAGNE DE SANTENAY ET DE SES ENVIRONS.

Thalictrum montanum, Wallr. Mont de Sene ou des Trois-Croix.

Ranunculus gramineus, L. Plante rare. Taillis du petit bois de Bouzeron.

Arabis arenosa, Scop. Commune sur les rochers de Santenay.

Hutchinsia petræa, R. Br. Commune sur la montagne des Trois-Croix, tout à fait au sommet.

Thlaspi montanum, L. Rare. Dans les éboulis des bois de la Fée, Saint-Jean.

Helianthemum canum, Dun. Commune sur les pelouses vers le bois Derrière.

Helianthemum pulverulentum, Dc. Commune sur les coteaux pierreux.

Polygala calcarea, Schult. Commune, varie à fleurs bleues, roses et blanches.

Alsine mucronata, L. Sur les rochers calcaires de la montagne de Saint-Jean.

Alsine Jacquini, Koch. Sur les rochers calcaires de la montagne de Saint-Jean.

Cerastium brachypetalum, Dc. Très commune sur les pelouses.

Linum montanum, Dc. Rochers entre Santenay et Dezize, le long de la montagne.

Linum tenuifolium, L. Même localité.

Malva alcea, L. Commune dans les haies.

Hypericum montanum, L. Très rare. Bois de Saint-Jean.

Hypericum hirsutum, L. Le long des haies.

Acer monspessulanum, L. Bois de Derrière, Bouzeron, Rully. Nouveau pour notre département.

Geranium sanguineum, L. Très commun.

Geranium lucidum, L. Rochers entre Santenay et Saint-Aubin, à Flagny près la croix de bois.

Rhamnus alpinus, L. Rochers calcaires au-dessus de Santenay.

Genista prostrata, L. Pelouses vers le bois Derrière.

Cytisus Laburnum, L. Bois, commune.

Cytisus capitatus, Jacq. Rare. Bois de Chassagne.

Ononis Columnæ, All. Au pied des rochers de Santenay et de Chassey.

Anthyllis montana, L. Rochers entre Santenay et Dezize, plus abondant à la Tournée de Nolay.

Medicago minima, L. Camp de Chassey.

Trifolium scabrum, L. Camp de Chassey.

Trifolium alpestre, L. Bord du bois Derrière entre Santenay et Chassagne.

Trifolium aureum, Poll. Mêmes endroits.

Lotus tenuis, Kit. Santenay, autour de la gare.

Coronilla emerus, L. Commune dans le bois Derrière.

Coronilla minima, L. Assez commune sur les coteaux pierreux.

Vicia pisiiformis, L. Belle et rare espèce. Bois de Chassagne.
Lathyrus latifolius, L. Aux environs et autour du tir de Santenay.

Orobus niger, L. Dans tous les bois.

Rubus uncinelliferus, Lef. Très rare. Dans une carrière entre Santenay et Chassagne.

Rosa pimpinellifolia, Dc. Très commune.

Rosa Biturigensis, Bor. Très rare. Près du tir de Santenay.

Rosa Pugeti, Bor. Très rare. Montagne de Chassey.

Rosa apricorum, Rip. Commune.

Rosa extensa, Dés. Bois de Chassagne.

Amelanchier vulgaris, Mcench. Rochers du plateau de Santenay.

Sedum rubens, L. Dans les vignes.

Sedum Telephium, L. Haies et vignes.

Ribes alpinum, L. Bois, murgers et sur la corniche des rochers au-dessus de Santenay.

Trinia glaberrima, Duby. Bois de Saint-Jean, sur les coteaux et pelouses.

Phychotis heterophylla, Koch. Autour du mont de Sene (Trois-Croix).

Libanotis montana, L. Pelouses entre Santenay et Dezize.

Laserpitium asperum, Crantz. Commune, bois Derrière.

Anthriscus vulgaris, L. Creux des rochers entre Bouzeron et Rully.

Rubia peregrina, L. Sur les murs et les rochers de Santenay.

Galium erectum, Huds. Pelouses au-dessus des roches de Dezize.

Centranthus angustifolius, Dc. Bois de Saint-Jean et dans les rocailles.

Centranthus Lecokii, Jord. Très rare. Au-dessus de l'église de Saint-Jean de Narroce.

Globularia vulgaris, L. Sur toutes les pelouses.

Lynosiris vulgaris, Cass. Le long de la montagne de Santenay et au moulin à vent.

Inula montana, L. Commune sur les pelouses des coteaux.
Pyrethum corymbosum, L. Bois de Saint-Jean et de Derrière.
Lactuca chondrillæstora, Bor. Au pied des rochers entre Santenay et Dezize.

Crepis pulchra, L. Coteaux des vignes.

Hieracium præaltum, Vill. Entre Santenay et Saint-Aubin au bord de la route.

Campanula persicifolia, L. Bois de St-Jean et de Derrière.

Erythræa pulchella, Fr. Pelouses sèches vers le bois Derrière sur le plateau.

Gentiana cruciata, L. Bords des bois de Saint-Jean et de Derrière.

Gentiana ciliata, L. Très rare. Bois de Chamilly, la Garenne, au-dessus du camp de Chassey.

Convolvulus cantabrica, L. Rare. Rochers entre Santenay et Dezize.

Echinosperrnum Lappula, Lehm. Dans les vignes sur les coteaux.

Lithosperrnum purpureo-cæruleum, L. Bois de Saint-Jean et de Derrière.

Cynoglossum montanum, L. Vallée de Ménevcau près Nolay, dans le bois taillis le long du ruisseau.

Physalis alkekengi, L. Dans les vignes mal cultivées.

Hyoscyamus niger, L. Autour du village.

Linaria supina, L. Lieux secs à Vauchignon.

Scrophularia Hoppii, Koch. Montagne des Trois-Croix versant de Dezize, bois de Saint-Jean.

Digitalis lutea, L. Bois de Saint-Jean, du Derrière, etc.

Veronica teucrium, L. Sur tous nos coteaux.

Veronica prostrata, Dc. Confondue avec la précédente, mais bien plus rare.

Orobanche Hedereæ, Dc. Dans le vieux lierre de Nolay à la Tournée.

Orobanche amethystea, Thuil. Sur la pelouse dessus et dessous le tir.

Thymus humifusus, Bernh. Pelouses auprès des Trois-Croix.
Calamintha officinalis, L. Bois de Saint-Jean et le long
du chemin.

Salvia sclarea, L. Bords du chemin entre Santenay et
Decize.

Melittis grandiflora, Bor. Bois de Saint-Jean.

Brunella grandiflora, Jacq. Les coteaux.

Teucrium montanum, L. Pelouses des coteaux.

Plantago Cynops, L. Pelouses des coteaux.

Rumex scutatus, L. Sur les murgers et les vieux murs.

Daphne laureola, L. Bois de Saint-Jean et de Derrière.

Daphne alpina, L. Roches à la Tournée.

Thesium divaricatum, Jan. Sur les coteaux.

Aristolochia clematitis, L. Dans les vignes mal soignées.

Asarum europæum, L. Vallée de Méneveau.

Euphorbia esula, L. Le long de la Dheune.

Ulmus minor, Bor. Bois de Saint-Jean.

Phalangium ramosum, L. Bois de Saint-Jean, bois de
Derrière, les coteaux.

Scilla autumnalis, L. Les pelouses.

Aceras anthropophora, R. Br. Coteaux et pelouses de nos
bois.

Aceras pyramidalis, Rchb. Prés et pelouses secs sur Chas-
sagne et à Nantoux.

Orchis militaris, L. Bords du bois de Saint-Jean et des bois
de Derrière.

Orchis conopea, L. Dans les prés. Commune.

Ophrys muscifera, Huds. Coteaux calcaires de Santenay.

Ophrys aranifera, Huds. Coteaux calcaires de Santenay.

Ophrys apifera, Huds. Coteaux calcaires de Santenay.

Epipactis atrorubens, Hoffm. Bois de Saint-Jean.

Carex Halleriana, Asso. Coteaux de Santenay et de Dezize.

Carex humilis, Scop. Coteaux de Santenay et de Dezize.

Andropogon ischæmum, L. Sur toutes les montagnes des
environs.

Melica nebrodensis, Parl. Sur les rochers de la montagne.
Kæleria setacea, Pers. Pelouses de la montagne.
Sesleria cærulea, Ard. Pelouses de la montagne.
Equisetum telmateya, L. Fossés des bords de la Dheunc.

§ IX. — MOYEN AGE.

Lorsque la religion chrétienne eut pénétré dans les Gaules, ses progrès qui furent rapides dans les cités trouvèrent une plus longue résistance dans les campagnes, et les apôtres de la foi nouvelle durent concentrer leurs efforts dans les lieux où l'ignorance maintenait l'attachement au paganisme. Ainsi, vers la fin du quatrième siècle, saint Martin eut pour mission de détruire les superstitions anciennes, et le souvenir de son passage a attaché son nom à plusieurs bourgades où les vestiges des croyances païennes, notamment le culte des fontaines, ont laissé des traces encore connues, malgré la distance des temps écoulés. Santenay fut de ce nombre, avec ses bois pleins de sombres mystères, ses fontaines auxquelles présidait une divinité bienfaisante. Aussi, la chapelle de Saint-Martin, qui y a existé jusqu'à sa destruction en 1793, sur le cours des eaux sortant du bois de *la Fée*, remontait-elle peut-être à l'époque où ce saint parcourut le pays éduen. L'un de ses disciples, Sulpice Sévère, a écrit qu'il faisait construire des oratoires, des églises et des monastères sur les emplacements qui avaient servi au culte aboli; c'est ainsi sans doute que s'éleva l'église de Santenay, au pied de la montagne aux Dolmens, dont le sommet avait changé son nom, après la conquête, pour celui du premier des Césars, à quelques pas de la fontaine païenne, entourée du bois. « Voilà pourquoi, — dit M. H. Abord, — cette église est à la tête du village, à son commencement, au lieu d'en occuper le centre. Son ancienneté explique sa distance de deux kilomètres au moins des dernières maisons de Santenay-le-Bas; les ruines disséminées autour d'elle sur un vaste espace attestent l'existence du monastère qui

la précéda et dont elle fut d'abord une dépendance ¹. Naros fut peut-être le fondateur de ce cloître et des premiers rudiments de l'église, sous le vocable de saint Jean-Baptiste : d'où la dénomination de *Saint-Jean-de-Naros* au groupe d'habitations voisines. Après la disparition du couvent qui n'a point laissé d'autres traces de son existence, l'église est restée à la paroisse, mais l'édifice trop petit pour la population reçut avec le temps des augmentations successives qui offrent le type de l'architecture des différents âges, et notamment des douzième, treizième et quinzisième siècles. »

La description sommaire de cet édifice vaut la peine d'être empruntée à un archéologue bien connu, feu M. Joseph Bard :

« Plusieurs phases de l'architecture chrétienne historique ont établi leur zone dans l'église de Santenay, consacrée à saint Jean-Baptiste. L'histoire de l'art se résume dans l'architectonisation graduellement progressive de ce temple à trois nefs et à figure de croix latine. Ainsi il présente à sa façade une porte à plein cintre, exclusivement byzantine, dont le tympan monolithe et accidenté par une croix de Jérusalem sculptée en demi-relief, circonscrite dans un trèfle à plein cintre, croix exactement semblable à celles que nous avons remarquées à Fixey et à Corpeau, aux églises de Saint-Loup-de-la-Salle et de Chaudenay (Saône-et-Loire), appelées à jouer le même rôle et à occuper la même place. La grande nef a bien évidemment commencé par le premier entrecolonnement à gauche du spectateur, en entrant dans le vaisseau. L'on doit rattacher les deux premières travées de cette nef à l'époque de la transition byzantino-ogivale qui régnait en Bourgogne dans le cours du treizième siècle, mais la troisième travée porte le sceau de l'architecture en vigueur dans le quatorzième siècle, à cause du galbe des nervures et des mascarons placés à leur naissance. Toutes les baies qui éclairent la nef sont à plein cintre, oblongues,

1. V. Notes additionnelles, n° 1.

petites, ébrasées. Le chœur, dont la déviation par rapport à l'axe de la nef est sensiblement accusée, et les deux croisillons représentent exclusivement l'architecture religieuse du quinzième siècle. L'abside est à trois pans; l'une des croisées qui l'éclairent est munie de restes de verrière peinte; la voûte du sanctuaire offre une très grande abondance plutôt qu'un très grand luxe de nervures; l'on y observe une clef assez richement alvéolée.

» Dans la chapelle absidiale collatérale, à droite du spectateur, l'on remarque un objet de sculpture très célèbre dans la contrée et très estimé. C'est une vierge d'albâtre gypseux, veiné de gris, placée en contre-retable de l'autel, faite en 1650 par un sculpteur, enfant de Santenay, fils d'un simple vigneron du pays qui a prouvé par cet ouvrage que l'art est souvent instinctif, car nulle éducation n'avait été moins artistique que la sienne. La sainte Vierge, de grandeur naturelle, est représentée tenant l'enfant Jésus; un enfant se précipite à sa droite pour éviter la morsure d'un monstre que l'on voit à la gauche de la mère du Sauveur¹. Le calme de la Vierge, l'expression de l'enfant Jésus, celle de la crainte dans l'enfant qui vient chercher une égide contre les morsures du dragon, tout cela est admirable, ainsi que la pose des personnages, les plis et les draperies du manteau de Marie. Du reste, cet ouvrage d'un bel ensemble offre des défauts de détail; les articulations de l'enfant menacé par le monstre sont raides et dures. La tête du dragon, brisée sous la période révolutionnaire, a été remplacée par une autre tête de plâtre, sans proportion avec le reste du monstre. Malheureusement, dans tout cet appareil sculpté, les chairs ont été couvertes de peinture à l'huile. On y lit la signature : I. BESUILLIER FECIT 1660. »²

1. V. Notes additionnelles, n° 2.

2. Le même Besuillier avait fait une copie de cette Vierge qui fut placée dans une niche à l'angle d'une rue à Chalon-sur-Saône, mais que la Révolution a fait placer à l'église Saint-Pierre; plus une Notre-Dame de Pitié, grandeur naturelle, placée aujourd'hui à l'église de Saint-Aubin.

On trouve encore plusieurs statues anciennes placées dans diverses parties de l'église et dont les plus remarquables sont une *Sainte Catherine*, un *Saint Edme*, un *Saint Antoine*, un *Saint Roch* et un *Saint Martin à cheval*. Quoi qu'appartenant à une autre époque, une statue de saint Michel est digne d'une mention particulière. Comme elle a dans le pays son histoire traditionnelle renouvelée de celle du présent, nous croyons bien faire en reproduisant, avec quelques abréviations seulement, la notice qui lui a été consacrée par M. Abord. ¹

« Cette statue du plus beau style de la Renaissance est en pierre et sa hauteur est de 1^m35. Elle vient d'être trouvée (l'auteur écrivait cette notice vers 1850) dans le mur d'un des collatéraux où elle apparaissait comme une ébauche informe, ayant une balance en mains et le nom de saint Michel.

» Tombée pure et sans tache des mains de son auteur, au sein d'une population peu éclairée, cette création d'un habile artiste de l'école italienne fut bientôt livrée à la fureur du badigeon. Elle reçut tant de couches de peinture qu'elle se trouva transformée en un bloc informe. Devenue un embarras pour une église trop petite, on jugea à propos de l'encaster au mur du collatéral gauche où elle ne s'offrit qu'en partie à la vue. En 1793, un patriote du temps trouva le moyen de détacher la tête qui roula, pendant huit années, dans l'église déserte. En 1802, lors de la restauration du culte, on rajusta tant bien que mal cette tête sur les épaules, avec un menton en plâtre et on relégué la statue derrière une boiserie où elle ne fut retrouvée qu'en 1850.

» Le curé de la paroisse (M. Meurgoy) ayant eu l'heureuse idée d'enlever avec la patience la plus persévérante les couches de couleur et de mortier qui recouvraient cette œuvre d'art, procéda comme le lapidaire qui tire le diamant de sa gangue; c'est alors qu'ont apparus les beautés inappréciables

1. *Séances générales de la Société française tenues à Dijon en 1852*, p. 335-336.

de détails répandus avec profusion sur toute la statue, mais particulièrement sur la cotte d'armes, la tunique et la chaussure. Ce sont des raisins, des épis de blé, des cornes d'abondance, des combats de dragons ailés, des anges tenant de gracieuses guirlandes de fleurs et de feuillages; en un mot, dans un état parfait de conservation, tout le luxe d'ornementation de l'époque de la Renaissance. Quand le mortier fut enlevé des plis du manteau à la draperie si souple et si soyeuse, lorsque le galbe, l'élégance de la taille, qui avaient disparu sous les peintures et le badigeon épais de trois à quatre centimètres, furent rendus à la lumière, alors la statue, déjà admirable par les ornements, le devint encore par la majesté de l'ensemble : *Incessu patuit deus!* A l'aide des vestiges des fractures, des anciens souvenirs et d'un statuaire habile de Beaune, M. Étienne de Saptès, la restauration du monument fut complète, et la vieille église compte, au nombre des œuvres remarquables qui la décorent, celle que son curé a retrouvée et que bon nombre de cathédrales et de musées lui envieraient. Elle est placée sur l'autel parallèle à celui de la Vierge, dont la description a été faite.»

Le chœur est la partie la plus remarquable de l'édifice religieux; il est vaste, terminé en abside à trois pans, avec une voûte à nervures très compliquées qui partent de minces piliers arrondis, appliqués aux murailles et qui s'épanouissent en gerbes en couvrant cette voûte d'un riche réseau de pierre. Aux fenêtres, sur l'un des vitraux coloriés en rouge, on distingue un dais; sur un autre est inscrit en lettres gothiques coloriées en jaune le monogramme : *IIIS*; sur un troisième, en mêmes caractères : *Sancta Maria*. On remarque, dans le mur de l'une des chapelles, une belle et vaste piscine à profils du quinzième siècle; une autre très primitive, trifléc, est placée dans le mur de la petite nef à droite, près de la porte latérale.

La longueur totale du monument est de trente-cinq mètres

environ sur quinze de largeur, orientée selon les règles liturgiques. La nef principale se compose de six travées, trois de chaque côté, ouvertes sur les nefs latérales par de larges cintres ayant un simple ressaut en retraite pour moulures et retombant sur des colonnes rondes à demi engagées dans des piliers en forme de faisceaux de pilastres dont les principaux montent vers la grande voûte pour en recevoir les arcs-doubleaux.

Le clocher, en forme de tour carrée¹, a été placé sur le chœur en 1550, ainsi que le constate une inscription gravée sur les murs; il était auparavant à l'entrée de l'église². En 1763, il y avait deux grosses cloches, l'une du poids de 2000 livres, l'autre de 1400, et une du poids de 200 dans la chapelle. Elles furent refondues à Santenay en 1764 ou 1765.

En 1842, M. le chevalier Joseph Bard signalait entre autres églises rurales, comme vraiment historique et importante sous le rapport de l'antiquité et de l'art, celle de Santenay. Puissent ces lignes, empruntées en grande partie à la plume d'un ancien confrère en archéologie, feu M. H. Abord³, contribuer à réaliser le vœu d'un compatriote qui a donné pendant sa vie une si grande impulsion aux études d'archéologie monumentale et sacrée!

§ X. — CHATEAU. — ANCIENS SEIGNEURS. — DOCUMENTS
HISTORIQUES.

Courtépéc consacre au château les quelques lignes qu'on va lire : « M. Parigot, conseiller au parlement de Metz,

1. V. Notes additionnelles, n° 3.

2. Il y avait encore à Santenay quatre chapelles placées dans les différentes parties du pays. La plus ancienne, celle de Saint-Martin (l'église de Saint-Martin de Santenay était en la possession de l'église Notre-Dame de Beaune et citée comme propriété dépendant de cette église par une lettre du pape Eugène II, le 3 des nones de mars 1148) fut détruite après avoir été vendue comme propriété nationale; les deux autres sont encore consacrées au culte sous les vocables de saint François et de sainte Agathe; la quatrième a été détruite pendant les guerres de religion.

3. V. *Congrès archéologique de France, séances tenues à Dijon, 1852*, p. 335-338.

seigneur de Santenay, a trouvé en réparant le château qui est ancien, des médailles du bas empire, une entre autres de Magnence, qui est assez rare ; en 1754, une de l'empereur Constant, troisième fils du grand Constantin, sur laquelle on voyait le *labarum*, au bas *S. Arl.* frappée à Arles, et au revers : *Nel. Temp. Rep.* C'est peut-être en ce temps (au quatrième siècle) que ce château a été construit ; il fut fortifié au quatorzième siècle au temps de l'irruption des Anglais et des Tard-Venus. »¹

Entre la période romaine et le moyen âge, l'intervalle n'est pas très considérable, il ne se fait pas sentir de lacune comme cela existe dans l'histoire d'une foule de localités.

Sous le règne de Charles le Chauve, en 870 environ, apparaît un seigneur nommé Richard, ayant des propriétés à Cussigny, à *Mammiacum* (?) et à Santenay (Santilliacum). Ces propriétés, il les tenait de ses pères et il en fit don à l'abbaye de Saint-Bénigne : c'est ce que sa *Chronique* nous apprend. Elle ajoute que cent trente ans plus tard (1000), un autre seigneur, Béranger, fit don à la même abbaye, entre autres choses, d'une colonie à Santenay que la même chronique appelle *Sentennacum, in pago Belnensi*.

Pour retrouver le nom de notre village, il faut descendre maintenant jusqu'à 1253. En cette année par des lettres sous le scel d'Anceau, évêque d'Autun, Gauthier, seigneur de Chailly², reconnaît tenir en fief du duc de Bourgogne tout ce que lui, Gauthier, possède à Chailly et à Santenay, tant en forteresses qu'en justices, à l'exception de deux manses, les *Ayez* et les *Borsaz*, mais en y comprenant tout ce que possède le damoiseau Guido Sallet, à Chailly et à Santenay.

En 1256 surgit pour la première fois le nom de *Narroses*, à l'occasion de sept hommes vendus par le sire de Corabœuf ;

1. *Description du duché de Bourgogne*, nouv. éd., tome II, p. 350.

2. Dans le terrier de Narrosse écrit en 1515-1518 par le notaire Malgrotet, pour messire Guy de Salmos, seigneur de Narrosse, on lit partout le mot de Chelly écrit Chailly ou Chailley.

en 1262, il est parlé de la *Combe d'Ambazey*, dont le quart appartient à *Thibaud de Santenay*, qui relevait pour cette partie de *Girard de Drée*, son coseigneur à Chassagne. Enfin, en 1266, le même Gauthier de Santenay, que nous évoquions tout à l'heure, reconnaît qu'il reçoit du duc tout ce qu'il possède à Saint-Jean-de-Trézy, à Saint-Berain près Couches, et à Essertenne, moyonnant 25 livres viennois qu'il reçoit des ducs de Bourgogne. En 1285 existait Hugues de Santenay qui avait cinq des quarante-deux feux de Cirey et deux des quatre-vingt-onze de Nolay, pendant que Jean de Santenay en possédait à Cormot. La même année, on trouve dans des titres une lettre de déclaration faite à Odard de Montaigu, chevalier, par *Guy de Santenay*, fils de Thibaud, de ce qu'il tient en fief de lui à Cheilly et à Santenay, et notamment d'une *pièce de vigne de 40 ouvrées appelée le Bochet*. A cette époque reculée, les sires de Santenay possédaient déjà, comme on l'a vu, leur *forteresse*, et il est probable que les propriétés dont les noms se retrouvent ne composaient pas la plus grande partie de leurs richesses. Très probablement, leur puissance était plus grande aux onzième et douzième siècles qu'à l'époque où nous sommes parvenus, car au treizième, Santenay est entamé en tous sens : en 1290, il y a des sires de Narrocos, Philippe et Guyot, en même temps seigneurs de Chailly, qui assistent à une délimitation de la justice de Sampigny pour l'église d'Autun qui en était seigneur depuis 696.



Une des puissances du pays à cette même époque était encore *Arnoul de Corabaus*, qui possédait dans le val de Santenay de vastes terres et des prés, de la cire, de l'avoine,

des feux, des bois, des vignes. Ces riches propriétés, Arnoul les vend au duc en 1296, et Philippe le Hardi profite pour faire cet achat de la position des sires de Corabœuf qui, paraît-il, était loin d'être brillante, puisqu'on avait vu qu'en 1253 le père d'Arnoul avait déjà vendu Chassagne haut et bas.

Dans la vente d'Arnoul de Corabœuf on remarque des noms de climats bons à consigner, tels que la Couture, les Brives d'Estaulc, de Doulnans, ez Ouches, en la Batière, en Charron, en Champ des Fosses, en Fornot, ez Perrières, vers Saugé, ez Vignes des champs, en Viviers, vers Feu, sous le Vic, en Clous Roussot, devant chiez Juredieu, en la Chaumetelle, ès Urtènos, et la Vigne devant le monastère Saint-Martin. ¹

A côté des puissants seigneurs, se rencontrent des noms plus vulgaires, mais ceux de propriétaires qui avaient des possessions avec les sires de Santenay à divers titres : Jean Godibar, Marion, Gaudin, messire Bernard, Martin de Briay, Jehan de la Charrère et ses nombreux parents, Bouchard de Saint-Jean, Perrin Juridi, Roux de Narroces, Bouscaul de Saint-Jean, Gilibert Bonnot, Gauthier Bourseault, Regnaud Fichot le Malot, Martin Bourse, Richard des Forêts, Robert Langoit, Juliet, Ylet, Moret, Jobert, Gauthier Bouvaux, Juredieu, Rousset, Benet, Quillet, Renard, le damoiseau Jacques de Narroces, Jean de Saint-Jean, le Povre, de la Porte, Corbey, Guilleroy, Mannom, le Burdeault, Préaux Robert, fils de Rémond de Chailly, Prevot, etc.

En 1295, on trouve deux hommes portant le nom de Santenay, Hugues et Guillaume, fils de Petit de Chailly, l'un clerc, l'autre prêtre. Le duc leur permet de tenir, toute leur vie durant, la moitié de la terre de Dyc, la terre des Pautoys, joignant celle d'*Étienne de Santenay*, chevalier, une

1. V. Notes additionnelles, n° 4.

pièce de terre dite Champdoul, toutes choses mouvant du fief du duc et qui avaient été acquises par ces deux hommes d'église, comme de franc-alleu de Thibaud de Santenay, pour 60 livres. Ce duc s'appelait Robert, et on sait généralement la peine qu'il se donna pour agrandir ses possessions. Hugues et Guillaume ne furent en paisible jouissance de leur domaine qu'après avoir promis au duc que tout lui reviendrait après leur mort, ce qui eut lieu en effet.

Le quatorzième siècle s'ouvre en mettant en scène des noms qui, pour nous être restés cachés, n'en existaient pas moins antérieurement.

Ainsi, Gauthier de Montagu vend, en 1303, à Humbert de Lospinace et à Hugues de la Bazole, seigneurs de Santenay, différentes choses qu'il avait sur Nolay. Mais les sires de Montagu n'avaient-ils rien eux-mêmes sur Santenay? — En 1316, Guy de Santenay fait à Odard de Montagu déclaration de tout ce qu'il tient en fief de ce dernier, soit à Santenay, soit à Chagny : savoir, à Santenay, une pièce de vigne sise en *Bochet* (probablement Boichot), de 40 ouvrées, et autres..... ; à Chagny, une maison voisine de la cure.

En 1309 et 1317, Guillaume, fils de Hugues de Santenay, reçoit de Humbert de Lospinace et de Guillaume de la Bazole, écuyer, seigneur du *castrum* de Santenay, des maisons, la justice, une augmentation de fief. On trouve dans les titres relatifs à cet objet, un Étienne de Santenay et un Jean de Lospinace.

Jean de Chailly tient, en 1320, de la duchesse de Bourgogne, la seigneurie de Chailly, et Guyot de Chailly ce qu'il a à Narroce et à Chailly.

Quarante-cinq ans plus tard (1365), l'héritier de Jean de Chailly, Simon, reprit de fief de Philippe le Hardi pour tout ce qu'il avait à Santenay en toute justice. Les vassaux de ce sire de Chailly à Santenay étaient Jacques de Sarines, écuyer, et les hoirs de Pierre Berart. Est excepté ce que le père de Simon avait acquis de Guy de Santenay et des hoirs

de Guillaume de Bonval qui vivait en 1296, comme on le voit dans l'acte de vente du sire de Corabœuf.

Cette même année, Guillaume de Sampigny déclare tenir en fief du duc tout ce qu'il a dans le val de Santenay en hommes, terres, prés, taillables, abonnés et justice.

Mais aux mains de qui se trouve alors la *maison forte* de Santenay? Le 8 mars 1365, Marguerite de Navilly, dame de Tailly, fait dénombrement de ce qu'elle possède tant à cause de son douaire qu'à cause de Robert et de Jean de Vichy, ses enfants, issus de son alliance avec Philippe de Vichy. On y trouve la *maison forte* de Santenay, 23 *mailgnies* d'hommes au val de Santenay, le huitième de toute la justice du val, la moitié de la muraille et dépendances de la Motte de Chailly. Quant au duc, il percevait annuellement de ses hommes de Santenay 110 sous, ce qui est prouvé par les comptes de Volnay de 1335 à 1340, époque où la recette ducal augmenta; elle est de 13 livres 10 sols. Cette augmentation est produite par celle de la propriété du duc, car, en 1365, Anseaul de Mandeloul vend au duc les hommes qu'il avait à Santenay.

En 1376, Philippe le Hardi reçoit de Girard de Chintroy, seigneur en partie de Santenay, à cause de sa femme, Béatrix Moret, l'aveu du fief et l'hommage du quart du faillage de Santenay et de la haute justice des Fourches. A cette époque, on trouve une vente faite à tous les confrères de la confrérie de Saint-Jean-de-Narroce.

« Faisons, dit M. Rossignol ¹, une observation relative à la puissance ducal en lutte continuelle à Santenay avec les puissances seigneuriales. Le duc avait peu de chose à Santenay; c'était un petit homme dont on riait, ou un grand homme de paille qui ne faisait peur qu'aux enfants. Mais Philippe le Hardi ne plaisantait pas, à ce qu'il paraît, car, en 1272, il fit main basse sur la seigneurie de Santenay qui,

1. Lettre à MM. Ch. de Longuy et H. Abord.

avec celles de Puligny, Savigny, Nolay, la Rochepot, Gamay, Saint-Aubin, Molinot, Ivry, Chailly, avait assez méprisé le fils du roi de France pour négliger leur *dénombrement*. Il opéra la saisie de ces seigneuries au nom des coutumes de Bourgogne. Il semble que la conspiration des seigneurs de cette région était une affaire de famille, car toutes ces localités sont voisines et elles passent souvent par alliance d'une maison dans une autre. J'ignore comment finit cette guerre qui se rattachait aux grandes guerres du duché et aux bandes; mais je trouve à cette époque Vauthier de Saint-Hilaire faisant l'aveu de tout ce qu'il a à Chailly et au val de Santenay, tant en son propre nom qu'en celui de Marguerite de Navilly, sa femme, et au nom de Robert, Joan et Guillaume, nés de Marguerite et de feu Philippe de Vichy, son premier mari. »

On trouve encore le nom de *Jean de Chastelen* qui, à cause de sa femme Jeannc de la Bazole, déclare avec Hugues de Lespinace tenir en fief du duc ce qu'ils ont à Chailly et à Santenay en val.

On remarque encore un *Jean de Cruz*, un *Jean de Montrambert*, un *Jean de Chailly*, sire de Gamay, ayant des fiefs sur Santenay.

Citons un petit fait qui prouve que le duc n'était guère aimé en notre village :

« En 1388, Guillaume Patrouillot, de Santenay, était sergent de la justice de ce lieu; or, la justice étant passée aux mains du duc, le sergent, transporté de colère, se présente chez Pernot Rousseaul, gouverneur de cette justice, et jetant à terre sa verge de sergent, lui dit : « Voilà votre » verge, ch... dessus. » Il fut condamné à cinq livres d'amende. Un peu plus tard, ce même Patrouillot dit à propos de la guerre de Flandre : « Qu'il voudroit que de » tous ceux qui y étoient allés, il n'en pût retourner que » deux dont li ung eust mangié l'autre. » Ces paroles lui

valurent une autre condamnation de cinq livres. Ce héros de l'opposition avait encore des descendants en 1527; un Jean Patrouillot y était greffier. »¹

En 1390, Pierre de Château-Ronand cède à Robert de Vichy une rente sur une vigne de Saint-Jean-de-Narroce. Les Vichy s'étaient partagé le val de Santenay en 1379. En 1395, Isabeau de Vichy, religieuse à l'abbaye de Licu-Dieu, fille de Robert, cède à ses frères Jacob et Guillaume, une rente de deux francs d'or, d'une queue de vin vermeil et d'un demi-porc gras, qui lui était assignée sur la terre de Santenay.²

En 1423, Oudard de Lespinace était seigneur de Santenay et la Créé, Guillaumin de Vichy avait Narroce, Saint-Jean-de-Narroce appartenait à plusieurs.

En 1431, à la place de Lespinace, on trouve Antoine de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, qui disparaît deux ans après pour être remplacé par la dame de Traves, peut-être sa femme. La Créé et Narroce sont à Antoine de Villors.

En 1442, Guillaume de Sercy a Saint-Jean et Narroce; la Créé est en partage entre lui et le chancelier de Bourgogne. En 1446, Pierre de Vichy, seigneur en partie de Tailly, tenait en fief et hommage de M^{se} de Sercy, à cause du château de Santenay, tout ce qu'il avait dans le val de Santenay. Guillaume de Sercy avait aussi une terre à Chassagne.

En 1450, Guillaume de Sercy était seigneur de Narroce, de Santenay et de la Créé. Le chevalier a encore Saint-Jean-de-Narroce, mais on trouve toujours à la même époque, à Santenay, Claude de Vichy, Guillaume de Sercy, Jean Mairet et Guillaume de Montrambert. Ce dernier avait donné, en 1419, un dénombrement de cinq pièces de bois sur le territoire de Santenay. Il était *gruier de Bourgogne* pour le bailliage d'Autun, de Chalon et du Charollais. Quant à Jean Mairet,

1. Communication de M. Rossignol, ap. mss. Ch. de Longuy.

2. Les Vichy, très ancienne famille du Bourbonnais, fondatrice et bienfaitrice de l'abbaye de Cusset.

il avait épousé dame Claude de Chaumirey. Il est dit qu'en 1474, cette veuve, tant en son nom qu'en ceux de Jean, Guillaume, Mille, Jeanne, Charlotte et Nicolas, ses enfants, tient plusieurs choses *ex seigneurs de Santenay en justice et franc alleu, excepté le signe patibulaire de la haute justice de Santenay, qui est du fief du duc.*

Jacques Rousseau, châtelain de Saint-Romain, avait des propriétés au val de Santenay. Une déclaration en fut faite en 1466, puis de son côté l'église de Saint-Jean-de-Narroce faisait des acquisitions et augmentait ses revenus.

En 1470, Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay, prend le haut bout : il est qualifié seigneur de Santonay, Narroco, la Créé et Saint-Jean. A ce moment, il y avait 20 feux abandonnés à Santenay, 18 à la Créé, 12 à Narroco, 7 à Saint-Jean. Ces serfs ont disparu de la scène.

Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay, vend en 1481, à François de Ferrières, ses terres et places de Santenay, qui avaient appartenu de *toute ancienneté* à Guillaume de Sercy. L'acte porte que cette vente s'effectua à cause d'un procès au sujet de la place, fort et maison de Santenay et dépendances. De quel procès s'agit-il? « Je n'en connais qu'un, a écrit M. Rossignol, qui eut lieu en 1474, entre Guillaume de Villiers et François de Montrambert. Ce dernier avait fait un acte de justice que le premier avait tenu pour attentatoire à ses propres droits : *inde iræ*. Les deux coseigneurs plaidèrent; il fut prouvé par les chartes que de *toute ancienneté* la justice haute, moyenne et basse appartenait aux Villiers. Montrambert fut condamné par sentence de Nicolas Gallois, chevalier, conseiller et chambellan du duc, bailli et juge de Narroce. ¹

A la mort de Hugues de Clugny, seigneur du vaulx de

1. Le parchemin qui porte cette sentence mesure 1^m70 et est aux archives de la Côte-d'Or. (Communication de M. Rossignol.)

Santenay, N^o de Ferrières ¹ intente à la veuve un procès qu'il gagne, et reçoit ensuite d'un Louis Guérin tout ce que celui-ci avait acheté des hoirs de Clugny, terres, bois, justice, seigneurie, etc.

En 1493, nous voyons ce même Ferrières céder à Philibert de Mâlain sa seigneurie de Santenay. Donc, faculté de rachat. Dès 1483, un terrier ² avait été fait pour noble homme François de Ferrières, écuyer, seigneur en partie de Santenay, à cause de la tour et chastel à lui appartenant. En 1526, Antoine de Ferrières en fit un autre. Cette même année ou la suivante, Antoinette de Thiard, veuve de François de Ferrières, fait une transaction avec Alexandre Hedouard, écuyer, seigneur en partie de Santenay. C'était alors le règne de Jacques de Ferrières.

En terminant ce quinzième siècle, donnons le chiffre de la population de Santenay et de ses hameaux :

Saint-Jean.....	12	habitants.
Narroce.....	35	»
La Créée.....	32	»
Santenay.....	88	»
Total...	167	»

en y comprenant divers propriétaires de Beaune, Chalon et Autun. Il est encore bon de rappeler que Santenay avait trois châteaux qui semblent déjà indiqués dans un titre de 1252 par le mot *fortericis*. En 1450, il y a une forteresse à la Créée, ainsi qu'à Narroce et à Santenay, mais non à Saint-Jean. Dans un terrier de Santenay, mention est faite de la *tour* et du *chastel de Santenay*, ainsi que des *fossés*. Ce

1. Les Ferrières avaient pour auteur messire Guillaume de Drée, chevalier, seigneur de Chassagne, qui tenait cette seigneurie par achat, en 1253, de Ponce de Corabœuf dont le descendant vendit à son tour le val de Santenay. En 1470, François de Ferrières était coseigneur de Chassagne et avait épousé Antoinette de Thiard.

2. Il existe plusieurs autres terriers relatifs à Santenay. On en connaît de 1491 et 1497 au profit de Philibert et d'Antoine de Lespinace. Vingt ans après, on en confectionnait un autre pour Philippe de Montrambert, gruyer de Bourgogne. (V. Lettre de M. Rossignol à MM. Ch. de Longuy et H. Abord)

sont les termes de l'époque, sans que cependant on doive les prendre dans l'acception moderne.

§ XI. — SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME SIÈCLES.

A partir de 1535, un nouveau nom apparaît dans les annales de notre village, celui de Logoux de la Berchère, premier président au parlement de Grenoble. Ce nom qui s'étendit sur tout le territoire ne disparaîtra qu'avec les derniers vestiges de la féodalité.

A l'époque où nous sommes¹, M. de la Berchère n'est seigneur que de Santenay proprement dit, que de cette partie qui comprend 91 habitants et cinq charrues. Les Bosredon, les Montrambert, les Livron, les Hedouard y avaient toujours des possessions. Les Ferrières ne disparurent de Santenay qu'en 1584 ou 1585. En cette année, Edme de Malouin, baron de Lux, gentilhomme de la chambre du roi, vendit sa part à Denis Brulart, seigneur de Chappel, premier président au parlement de Dijon, et M. de la Berchère, par son mariage avec une des filles de Denys Brulart, réunit diverses parties de la seigneurie, jusqu'alors séparées.

Au commencement du dix-septième siècle, il est bon de remarquer que le dénombrement de la population donne à peu près le même résultat qu'à la même époque, environ cent ans auparavant. En 1625, le pays compte :

Santenay	88	habitants.
La Créé	32	»
Narrocc	31	»
Saint-Jean	12	»
Total . . .	163	»

Et dix-neuf ans plus tard, ce nombre n'augmente que de deux.

¹. En 1550, le régiment de S. A. R. logea à Santenay et y commit de nombreuses exactions et déprédations.

En 1601, dix-huit ans après la première acquisition, ce magistrat avait acquis deux portions de la seigneurie des hoirs de Odinct Regnier de Montmoyen, du chef de Reinc de Livron, et pour l'autre portion de Henry de la Pallu, seigneur de Lally, Blanzly, etc.

En 1644, Denys Legoux, conseiller maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, reprend de fief la seigneurie de Santenay à lui échue par la succession de son père, J.-B. Legoux, premier président au parlement de Bourgogne.

L'année suivante, cette seigneurie change d'état et de nom : elle est érigée en marquisat en faveur dudit Denys Legoux de la Berchère. Les lettres patentes sont de 1644, mais dès 1645, Denys Legoux avait repris en fief le titre de marquis. Santenay portait alors la désignation de *bourg*.¹

Une courte digression à titre de synchronisme est ici nécessaire.

« En 1652, la veille des SS. Jacques et Christophe, à l'entrée de la nuit, il tomba une *orvale de gresle et orage* si furieux qu'elle ruyna une grande partie des vignes, notamment le meilleur et le plus grand climat. Les eaux descendirent des montagnes, entraînant avec elles des masses de pierres et de terre, creusant d'énormes sillons dans les vignes, arrachant les ceps. Il est dit au procès-verbal qu'il faudra plus de deux ans pour remettre les vignes en état. Soixante villages furent greslés. Ce fut M. Filzjean, conseiller du roy en la chambre des comptes, qui fut chargé de porter des consolations aux malheureux et de recevoir leurs doléances. Jacques de Longuy, principal habitant, fut chargé avec l'échevin Muzard de faire la déposition à l'envoyé du roy. »

Un an auparavant, la Dheune avait fait une inondation furieuse et d'inouïs ravages. Aussi, la misère fut grande.

1. V. Notes additionnelles, n° 6.

Trente des meilleurs et des plus aisés habitants furent frappés de mort, seize autres furent forcés de quitter le pays, et le village fut grevé d'une dette de dix mille livres.¹

Malgré l'avantage de trois foires et d'un marché le mercredi, Santenay ne comptait en 1652 que 148 habitants, non compris 23 veuves ; en 1690, 137 et 29 veuves.

Il y avait alors six charrues et demie ; on payait par dime 15 gerbes et 35 queues : un tiers au chapitre de Beaune, un tiers à celui d'Autun (au prévôt), un tiers en partage entre le marquis et le curé. Cinq ou six maisons étaient inhabitées ou en ruines, onze habitants couchaient sur la paille. « La plupart étaient fort pauvres, dit l'intendant Bouchu, plusieurs étaient assez bien meublés, quelques-uns même l'étaient proprement. »

En 1665, les habitants furent imposés par les élus à 2,664 livres, abstraction faite des tailles négociables qui étaient de 400 livres par an. Il existait un péage de dix deniers sur chaque char et de cinq deniers sur chaque charrette, ce qui s'amodiat encore 20 livres. Les uniques communaux étaient un petit espace de huit journaux en montagne, couvert de bois et de broussailles, absolument improductif. L'un, appelé le *Grand-Pasquier*, amodié 42 livres, et des noyers, dont le produit, depuis plus de cent ans, était affecté à l'entretien de l'église.²

Au premier marquis de Santenay, de la Berchère, premier président au parlement de Grenoble, les revenus du marquisat étaient de 2,000 livres, succéda messire Urbain Legoux de la Berchère, chevalier, marquis d'Interaillo, comte de la Rochepot, baron de Thoisy, seigneur de la Berchère, conseiller du roi en ses conscils, maître des requêtes ordinaires. Le marquisat lui était venu de son oncle Denis Legoux de la Berchère, mort à Paris en 1681, à titre de substitution

1. Lettre de M. Rossignol. (Archives de Dijon.)

2. V. Notes additionnelles, n^{os} 4 et 5.

porté par le testament de J.-B. Legoux, premier président au parlement de Bourgogne, et de Marguerite Brulard, son épouse, auteurs de Denis et aïeux d'Urbain.

Urbain Legoux, reprenant de fief en 1688, dit que de son marquisat dépendaient quatre villages : Santenay, la Créé, Narroce et Saint-Jean, avec toute justice et que leurs habitants avec ceux de Cheilly sont retrayants de Santenay. Il y avait prison au château, et le seigneur avait droit d'y faire garder les prisonniers par les gens du village.

A cette époque, Anne de la Boutière, veuve de Léonor Hedouard, avait quelques possessions à Santenay; ce lambeau fut donné à Antoine de Clugny, seigneur de Colombier-Chaudenay, et à Charles de Saint-Martin, seigneur d'Agencourt, qui avaient épousé les deux sœurs, Marie et Angélique Hedouard. Un autre morceau appartenait à Bénigne Hedouard, seigneur de Thenissey, Corabœuf, Ivry, Corcelles, Rouvray, etc. Apparaissent ensuite comme seigneurs en partie, Claude Roux, avocat à Autun, un autre Autunois, Edme Lallemand.

§ XII. — DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Après un coup d'œil rapide sur cette période, nous arriverons à l'époque contemporaine.

En 1701, Nicolas Brulard, maître des requêtes ordinaires à l'hôtel du roi, reprend possession de deux portions de la seigneurie de Santenay, en qualité de procureur spécial de Denis Brulard, son père, chevalier, président au parlement de Dijon. Partie de cette seigneurie passe en 1719 à Pierre Millard, écuyer, gentilhomme ordinaire de S. A. R. le duc de Lorraine, et en 1739, à Louis Legoux de la Berchère, comte de la Rochepot, par cession de son père, Urbain de la Berchère. En 1739, cette seigneurie passe à Philibert Parigot, écuyer, allié aux Blancheton de la Rochepot. Il ne s'agissait que des deux tiers de la terre de Santenay, le

reste appartenait aux Macheco : « Cette partie, — est-il dit, — consiste en un vieux château, avec haute justice sur tout le finage de Santenay, excepté la maison de la Charrière, appartenant à Mademoiselle de Saint-Martin, laquelle a droit de se dire, *en partie*, dame de Santenay. Ce fief de la Charrière advint par acquisition aux Parigot en 1743. En 1767-1769, on voit reprise de fief et dénombrement des terres et seigneurie de Santenay, Lacrée, Naros, Saint-Jean-de-Naros, et la Charrière, par Jacques-Philibert Parigot de Santenay, écuyer, capitaine au régiment de Champagne, et François-Henri Parigot, son frère, conseiller au parlement de Metz, en qualité d'héritiers de Philibert Parigot, leur père. » Ce furent les derniers seigneurs de Santenay.

Le vieux château, dont il ne reste qu'une tour carrée, avec des constructions modernes sur l'emplacement, appartient à la descendance des Parigot de Santenay.

La population de ce village est aujourd'hui de 1600 habitants. C'est la commune la plus considérable du canton après le chef-lieu, Nolay. Son vignoble n'a pas cessé d'être l'un des plus importants de la Côte-d'Or. Il y a de belles carrières de pierres, et sur le plateau de la montagne une exploitation de sable vitrifiable, partie principale du revenu communal.

Santenay s'est tout à fait modernisé. Espérons que des améliorations successives en feront à un moment donné un riche centre de commerce.

NOTES ADDITIONNELLES

I

LE MONASTÈRE DE SAINT MARTIN.

Avec le nom de ce saint, il serait aisé de fermer l'époque gallo-romaine et d'ouvrir l'histoire moderne de Santenay, car saint Martin qui vivait au quatrième siècle se trouve être le même patron dans tous les anciens villages qui ont des vestiges du paganisme et des fontaines plus ou moins fameuses, le culte des eaux étant un des plus répandus et celui qui a le plus résisté au christianisme.

Saint Martin eut pour mission de détruire les restes du vieux culte, et il est dit dans sa vie, écrite par Sulpice Sévère, qu'il faisait construire des monastères et des églises là où il avait aboli les superstitions païennes. Or, vous avez une fontaine fameuse, des vestiges du paganisme et un monastère de Saint-Martin. Je livre à vos réflexions ces particularités fort remarquables.

Il y a dans votre voisinage un lieu fort ancien : je veux parler de Sampigny; il est dans une vallée sauvage, pittoresque, au bord de l'eau.

Je ne fais nul doute que dans cette vallée subsistèrent longtemps des restes de paganisme, qui ne cédèrent que devant les prédications de saint Martin ou de ses missionnaires, quand il vint dans le pays éduen. Et, remarquez-le, saint Martin est le patron de Sampigny, la mère église de Dezize. Ordinairement, les villages descendent des montagnes dans la plaine; ici, par les superstitions relatives à l'eau, l'église passe du vallon dans la hauteur.

Ce monastère de Saint-Martin, qu'était-il? Étaient-ce des bénédictins? Je n'ai rien trouvé qui puisse jeter des lumières sur ce point.

Quoi qu'il en soit, il est bon de remarquer que les moines ont eu peu de puissance à Santenay. Les traces de saint Bénigne disparaissent aussitôt qu'on les signale; saint Martin n'a pas laissé de souvenirs que je sache; il n'y a que Mézières, qui avait un pied sur votre territoire par Morgeot, qui ait laissé des titres, encore fut-il obligé de vendre, pendant les guerres de Henri IV, aux La Boutière, seigneurs de Chagny, et au dix-huitième siècle, aux Clermont-Montoison avec lesquels ils eurent inutilement un procès pour la rétrocession de ce domaine qu'ils regrettaient vivement.

Ce qui obligea Mézières à cette aliénation, c'est la somme de 800 écus montant de leur quote-part des 50,000 écus de rente octroyés par Sa Sainteté en 1586.

Pendant les contestations du dix-huitième siècle avec les Clermont, héritiers des La Boutière, je trouve que le domaine de Morgeot, outre ce qui était clos de murailles, avait autour de la maison 175 ouvrées de vignes évaluées 60 livres l'une, 75 journaux de terre à 200 livres l'un, le bois Coppin situé en la montagne et appelé le bois des Moines, de 15 à 20 arpents, 50 livres l'arpent, 20 soitures 1/2 de prés à 200 livres l'une, un moulin avec 5 soitures de pré, etc., etc., puis des dimes, des rentes, l'une de 32 feuilletes de bon vin.

En 1791, on ne trouve aucun moine à Santenay. Les biens qui furent vendus appartenaient à la terre et à la fabrique de Santenay, à la chapelle des Saladins, à la cure d'Épinac, à la collégiale et à la cathédrale d'Autun.

Il y avait alors sur un chemin public une chapelle de Sainte-Agathe.

(Extrait d'une lettre de M. Rossignol, conservateur des archives départementales de la Côte-d'Or, à MM. Ch. de Longuy et H. Abord, 20 février 1845.)

II

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DANS L'ÉGLISE DE SANTENAY.

Il résulte d'un titre contenant diverses libéralités faites à cette chapelle, titre reçu Chauche, notaire à Santenay, le 14 novembre 1684, que cette chapelle fut fondée et dotée par la famille Jonchapt, les premiers fondateurs, dont les cendres reposent en ce lieu ainsi que celles de leurs prédécesseurs, qui sont Jean Jonchapt, notaire et juge de ce marquisat, et damoiselle Jeanne Dumaix.

Leurs pieuses intentions furent accomplies par maître Pierre Jonchapt, avocat en parlement demeurant à Autun et bailli du marquisat dudit Santenay, tant en son propre et privé nom qu'en celui de damoiselle Simonne de la Thoison, sa femme, et damoiselle Marguerite Alixant, veuve de messire Denis Jonchapt¹, bourgeois, présents audit contrat pour l'exécution des dernières volontés dudit sieur Denis Jonchapt, seulement par l'avis de M. Anne-Joseph Dazincourt, son gendre, avocat au parlement, demeurant à Dijon.

Non seulement, ainsi qu'on vient de le voir, les enfants Jonchapt accomplissaient les pieuses intentions de maître Jean Jonchapt et de damoiselle Jeanne Dumaix, leurs père et mère, mais ils agissaient et avaient déjà agi aussi en leur propre et privé nom. En effet, il est dit, dans le titre dont nous avons déjà parlé, que, pour la décoration et embellissement de la chapelle en question, *led. sr Denis Jonchapt a déjà fait tailler et façonner sur une seule pierre d'albâtre une fort belle figure de la S^{te} Vierge de la hauteur de cinq pieds et demi, tenant son fils Jésus et foulant aux pieds un dragon, laquelle est posée sur un pied d'estal au milieu dudit autel, au bas de laquelle image sont les armes en relief dudit Jonchapt et Alixant, sa femme.*²

A cette libéralité, Denis Jonchapt, ainsi que Claude et Pierre et, après la mort de ce dernier, dame Simonne de la Thoison, sa veuve, en ajoutèrent d'autres. Le sieur Couchon, curé, tant pour lui que pour ses successeurs, et les marguilliers ou fabriciens, consentirent et accordèrent-ils qu'ils fussent reconnus à perpétuité pour véritables fondateurs de ladite chapelle, laquelle leur demeurera propre et particulière pour toujours, pour s'y faire inhumer.

L'entrée du caveau se trouve sous la fenêtre de la chapelle et est scellée par une dalle donnant sur le fossé du cimetière.

1. Denis Jonchapt est décédé à Santenay le dimanche des Rameaux, 18 mars 1674, à deux heures après midi, et a été inhumé dans le caveau de la chapelle Notre-Dame, comme il le demande dans son testament du 25 février même année, à la suite duquel se trouve ce renseignement. (Ap. minutes Rochu, notaire à Santenay.)

2. Cette statue avait pour auteur un nommé Bezullier qui a fait en pierre semblable une Notre-Dame de Pitté, qui est placée dans l'église de Saint-Aubin.

III

NOTE DE M. L'ABBÉ A. SONNOIS, CURÉ DE SANTENAY, SUR
LA PETITE CLOCHE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN.

La cloche de Santenay date de l'année 1485. Elle se voit dans l'ancienne tour carrée qui s'élève au centre de l'église : il serait plus exact de dire *sur la tour*, car la cloche est suspendue dans une lucarne carrée faite au bord de la toiture pour la contenir et l'abriter. Il est difficile de l'atteindre et encore plus difficile de la dessiner. Ce n'est ni sans peine, ni même sans danger que j'ai pu la mesurer et recueillir complètement son inscription. Ses dimensions sont de 0^m68 de hauteur et de 0^m70 à la base. La forme, très heureuse, très étudiée, diffère peu de celle du timbre de Gallardon, publiée dans les *Annales archéologiques* (Didron); elle m'a paru plus élégante encore. Ce métal est fin et coloré; je ne serais pas surpris que le cuivre entrât pour une très forte partie dans sa composition. Le son est parfaitement harmonieux et se prolonge indéfiniment. La paroi de métal, très épaisse à la base, là où frappe le battant, devient extrêmement mince à la hauteur du cerveau; cette épaisseur, très sensiblement inégale entre la base et le sommet du vase, doit contribuer à donner à la cloche cette prodigieuse vibration que je n'ai entendu nulle part aussi accusée.

L'inscription, placée sur la circonférence du cerveau, est composée d'une seule ligne de caractères gothiques et fleuronsnés, ayant 0^m06 de hauteur; les mots ne sont point séparés entre eux, et vraiment difficiles à déchiffrer; les voici :

+ DŪS AVE MĀ GRĀ PLEĀ DŪS TECŪ MCCCCLXXV

Chaque lettre est d'un dessin riche, élégant. Une jolie petite croix précède, comme toujours, l'inscription. On sent aux fins rinceaux qui accompagnent et décorent cette croix aux branches que la Renaissance n'est pas loin. Je n'ai pu dessiner trois fines figures placées autour de la cloche et abritées par un dais à accolade orné de feuillages. Ces figures représentent le Christ les mains liées, le corps presque nu; la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, puis un saint évêque dont j'ignore le nom. On voit également cinq fleurs de lis isolées et autant de sceaux dissemblables qui, assez mal venus à la fonte et couverts d'une poussière faisant corps avec le métal, sont à cette heure complètement illisibles.

D'après une tradition locale, cette cloche proviendrait de la chapelle de Belle-Croix, près Chagny, ancienne commanderie de Malte (du grand prieuré de Champagne); elle aurait été transférée de Belle-Croix à Santenay après la Révolution. Ce fait a été attesté par un ouvrier tuilier, originaire de Chagny, qui travaillait au fourneau de Santenay; cet homme avait 81 ans en 1869.

IV

Santenay était divisé au treizième siècle en quatre parties : NARROSSE (Naroco, Narroco, Narrose).—SAINT-JEAN-DE-NARROSSE.—LA CRAIE (la Créé). — SANTENAY (Santhenay, Santhenay).

Voici un état résumé de la population de ces quatre hameaux à divers moments des quatorzième et quinzième siècles. Ces chiffres sont tout à fait officiels :

1391. — 1° Saint-Jean-de-Narrosse : 5 feux ou familles, francs solvables; 3 feux, francs misérables; 10 feux, serfs solvables. — 2° Narrosse : 6 feux ou familles, francs solvables; 2 feux, francs misérables; 10 feux, serfs solvables; 1 feu, serf misérable. — 3° La Créé : 12 feux ou familles, francs solvables; 5 feux, francs misérables; 9 feux, serfs solvables. — 4° Santhenay : 24 feux ou familles, francs solvables; 3 feux, francs misérables; 18 feux, serfs solvables.—Total : 108 feux, dont 14 misérables.

Recensement de 1393. — 1° Saint-Jean-de-Narrosse. — 2° Narrosse. — 3° La Créé : 11 feux ou familles, francs solvables; 11 feux, serfs solvables. — 4° Santhenay : 19 feux ou familles, francs solvables; 14 feux, francs misérables; 14 feux, serfs solvables.—Total : 69 feux, dont 14 misérables.

Recensement de 1429. — 1° Saint-Jean : 5 feux, dont 2 misérables. — 2° Narrosse : 1 feu franc; 6 feux serfs, dont 3 misérables. — 3° La Créé : 3 feux, dont 1 misérable; 6 feux serfs, dont 4 misérables. — 4° Santhenay : 5 feux, dont 1 misérable; 6 feux serfs, dont 3 misérables. — Total : 33 feux, dont 14 misérables.

Recensement de 1442. — 1° Saint-Jean : 3 feux, tous trois misérables. — 2° Narroco : 2 feux francs; 5 feux mendiants. — 3° La Créé : 10 feux francs et tous misérables. — 4° Santenay : 7 feux francs et tous insolubles. — Total : 27 feux, dont 25 misérables.

(Lettre de M. Rossignol à MM. Abord et Ch. de Longuy, 1845. Ap. mss. Ch. de Longuy.)

LETTRE DU SEIGNEUR DE SANTENAY ADRESSÉE LE 8 SEPTEMBRE 1775
A L'INTENDANT DE LA PROVINCE.

« M. le curé de Santenay m'a fait part qu'il avoit cru devoir vous informer des cabales manœuvres de quelques habitans de ma terre qui, depuis 5 à 6 ans, se sont mis à la tête de la communauté pour y porter le trouble et le désordre. Ces habitans ont formé une délibération pour vous présenter une requête à cette fin d'obtenir votre autorisation pour *admodier* des noyers communaux dont le produit depuis un temps immémorial est employé au profit de l'église, au luminaire du sanctuaire, à l'entretien des cordes des cloches, au loyer de la maison du maître d'école, et autres réparations qui sont à la charge de la communauté, emploi qui n'a été fait qu'en connoissance de cause et par mûre délibération ancienne d'une communauté sage qui a trouvé par ce petit sacrifice annuel à se dégager des dépenses à sa charge, beaucoup plus considérables que n'est le produit de ses noyers. — C'est une suite de cabales de quelques particuliers qui soulèvent la communauté, l'engagent dans des procès ruineux, qui seuls forment ses délibérations, excluent des assemblées, soit par des manœuvres, soit par des propos rebutants, les gens sages et anciens de la communauté. Ces particuliers qui sont mis avec quelques adhérens, se nomment procureurs de communauté à tour de rôle, forment les assemblées où personne sage n'ose se trouver, et portent leurs délibérations de portes en portes pour accrocher des signatures, ne tiennent point de registres de délibérations. »

Le seigneur insiste « pour que l'ordre soit rétabli dans la communauté, que chaque habitant soit tenu de s'y rendre et d'y donner sa voix, et qu'un registre fidèle soit tenu des délibérations. »

Il demande enfin « que la communauté ne soit plus opprimée des sujets turbulents qui sont les fléaux des curés, des seigneurs et des honnêtes gens. »

(II. Abard, Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Dijon en 1852.)

VI

On voit par des lettres patentes de Louis XIII et Louis XIV (mai 1641 et octobre 1645) que Santenay est qualifié de *bourg* et avait de l'importance. Ces lettres ordonnent l'établissement de trois foires annuelles aux dates du 6 mai, du 16 août et du 27 septembre, ainsi que celui d'un marché le mercredi de chaque semaine, et, pour lesdites foires et marchés tenir et conserver, permettons et octroyons de faire construire audit bourg, au lieu le plus commode et propre, une halle avec bancs, étaux et autres choses nécessaires pour loger les marchands..... — Ces halles furent fondées sur la place principale de Santenay; leurs ruines existaient encore en 1848, époque à laquelle elles furent enlevées. Elles sont remplacées par un bassin avec jet d'eau, qui fut inauguré le dimanche 25 novembre 1871.

VII

VILLAGES GRÊLÉS EN 1652. — SANTENAY.

Le vingt-septième dudit mois d'août étant au village de Santenay situé au pied d'une grande montagne dans un vallon large, d'un côté ledit village basti partie sur la rivière de la Deusne en un pays assés fertile en vignoble, mais n'ayant que peu de terres et point de prairies, où étant ayant fait venir pardevant nous Jaques Muzard eschevin de la communauté dudit lieu et Jacques de Longvy principal habitant, iceux nous ont dit et remonstré que ledit village ayant titre de marquisa appartient à monsieur de la Berchère maître des requestes de l'hostel, marquis dudit Santenay, et que ledit village étant basti sy proche de la Deusne, la rivière venant à s'enfler inonde et gaste une bonne partie dudit lieu, mesme toutes les terres voisines d'icelles et y cause grand dégast, que la veille saint Jaques et saint Christophe dernier, sur l'entrée de la nuit, il tomba une orvalle de gresle et orage sy furieux qu'elle ruyna une grande partie desdites vignes dudit lieu notamment les meilleurs et plus grands climats, et à l'instant nous ayant présenté Pierre Marot de Corchanu et Philibert Bonnetin de Sampigny prudhommes ayant visité le finage dudit

Santenay, desquels ayant pris le serment de nous rapporter au vray l'estat desdites vignes et terres, iceux nous ont déclaré que le climat des Graviers qui est le plus grand est les trois quarts ruyné, ceux de la Commé et Praston qui ont une grande estendue entièrement perdus pour avoir esté, outre ladite gresle, endommagés de la lavace et crue d'eaux qui tomboit des montagnes voisines qui avoit arraché une bonne partye des seps et amené quantité de terre et pierres dans lesdites vignes le reste des dites vignes estant endommagée plus des trois quartz, qu'il faudra plus de deux ans pour restablir lesdites vignes en bon estat avant que de tirer profit, quant à leurs orges, avoynes, poids, fèves et tremisages, ils ont esté entièrement ruynés par ladite gresle, lavace et inondation de la Deusne que les raisins qui ont resté se diminuent journellement tous les jours à cause des grandes chaleurs qui les sèchent par la queüe et ne s'en pourra faire du vin pour la boiste des habitants; qu'est le raport qu'ils nous ont fait de l'estat du finage dudit Santenay, et à l'instant s'estant présenté lesdits Muzard eschevin et Longvy habitant, iceux nous ont déclaré que la-rivière de la Deusne leur a causé l'année dernière, de grandes pertes par ses inondations fréquentes, toutes losquelles pertes et malheurs arrivés depuis deux ans, ont réduit les habitants dudit Santenay à grande et déplorable misère et causé la mort à trente de leurs meilleurs, et plus aysés habitants, et contraint seize autres aussy des plus commodes à abandonner ledit lieu; tous lesquels payoient une bonne partye des tailles et charges dudit lieu, ce qui tourne à grand préjudice au reste des habitants dudit Santenay qui ne sont de rien deschargés, quoyque en petit nombre comme nous l'avons veü par le dernier roolle à nous représenté; encore la pluspart pauvres et nécessaires quoycque ledit village fust autrefois l'un des plus riches et fertile en biens qui soit au bailliage de Beaune, mais que depuis deux ans en sça il est diminué de moitié y ayant heu grande stérilité audit lieu, et nous ont dit, lesdits eschevin et habitant, que leur communauté est endebtée de dix mille livres en principal et quelques années d'arrérages et qu'ils n'ont que quelques communaux de peu de valeur consistant en buissons, n'y ayant audit lieu, par serment d'eux pris, que huit charrues au plus la pluspart appartenant à des bourgois et forains, et que lesdits habitans sont tous grangers et mestayers desdits sieurs bourgeois lesquels possèdent la plus grande partye des maisons et héritages dudit village comme les nommés M. Mathurin Desjon d'Ostun, le sieur de Montranbault de Thoulon; le s^r Jaquelin curé de Monnetoy; le s^r Enfert advocat à Ostun; la veuve Charles Morisot de Chany; le s^r Gourreau d'Ostun;

le s^r Courtelot dudit lieu; le s^r Laguille dudit Ostun; le s^r d'Arlay; M^r de Ganay; le s^r Rollet; le s^r Prevost; M^r le baron de Digoine et plusieurs autres, jusque au nombre de cinquante-deux, tous forains qui ont audit lieu quatre mille sept cent ouvrées de vignes sans les terres; quarante pressoirs et quantité de belles maisons qui font parestre le village comme sy les habitans estoient à leur ayse, lesquels pour la pluspart meure de faim estant tous vigneron et manouvriers, et lesdits sieurs eschevins nous ont à l'instant représenté une coppie d'ordre par lequel nous avons recogneu que le vingt-trois febvrier mil six cent cinquante le régiment de S. A. R. loga audit Santenay où lesdits habitans nous ont déclaré qu'il fist d'estrange dégast et rançonnement et que ledit logement leur porte dommage de plus de deux mille livres, les soldatz duquel avoient pillé la pluspart des maisons, et de plus se sont plain à nous des grands frais que leur causent les envoys des sergents et archers de prévost pour le payement de leurs tailles, mesme que l'on a emprisonné de leurs plus aysés habitans comme Jean Gosteleret et Philibert Valcau dont il y a encore procès au parlement.

Nous ayant remarqué que pendant toute nostre visite des villages greslés le bled se vendoit par tout le bailliage de Chalon et Beaune, trois livres cinq solz, trois livres huit solz et trois livres dix solz. En tesmoing de quoy nous avons signé le présent procès verbal et fait signor iceluy audit Malfin greffier par nous commis. Signé : FILZJEAN SAINTE COLOMBE et MALFIN.

(Archives de la préfecture du département de la Côte-d'Or. Série C. Administration provinciale. N^o 4848, fol. 42 v^o.)

VIII

LES TROIS CROIX.

28 janvier 1707.—Honorable Pierre Milliard, marchand cordonnier demeurant à Santenay, par son codicille à cette date, ajoute à son testament de 1687, après avoir complété ou rectifié les nombreuses fondations faites par lui à la fabrique et à l'église, charge les fabriciens ses exécuteurs testamentaires *d'entretenir les trois croix qu'il*

a fait planter sur la montagne de Sene. Il veut absolument être inhumé au cimetièrre de l'église Saint-Jean de Narosse dud. Santenay et à costé de la grande porte du côté gauche en entrant en ladite église.

Les titres de la fabrique contiennent, en date du 3 janvier 1615, un partage de biens entre honorables Simon et Vincent Milliard frères, laboureurs audit Santenay.